

Procès-verbal & délibérations

Conseil d'administration & Assemblée générale

Jeudi 30 avril 2015 – 9 heures

Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper

Conseil d'administration & Assemblée générale
Quimper Cornouaille Développement
30 avril 2015

Procès-verbal de réunion

Membres présents (ayant voix délibérative) :

Jean-Claude LESSARD (Conseil Régional), Ludovic JOLIVET, Hervé HERRY, Claire LEVRY-GERARD, Guillaume MENGUY, Didier LENNON, Alain DECOURCHELLE, Christian KERIBIN (Quimper Communauté), Sébastien MIOSSEC (Cocopaq), Jean-Hubert PETILLON (CCPG), André FIDELIN (CCA), Raynald TANTER (CCPBS), Jacques LANNOU (Douarnenez Communauté), Michel CANEVET (CCHPB), Roger LE GOFF (CC Pays fouesnantais), Bruno LE PORT (CC Cap Sizun Pointe du Raz), Claude RAVALEC (CCIQC), Jean-Paul LE CORRE (CMA29), Alain LE BELLAC (Chambre d'Agriculture), Bruno JULLIEN (SIOCA)

Membres excusés : François MARTIN (Etat), Nicole ZIEGLER (CG29), Christian CORROLLER (pouvoir) (Quimper Communauté), Gilbert GRAMOULLE (Quimper Communauté), Claude BELLIN (CCPCP), Pierre PLOUZENNEC (CCHPB), André GUENEGAN (Symescoto)

Autres participants sans voix délibérative :

Yves BRUN, commissaire aux comptes (Ouest Conseils Audit), Jean-Michel GUILLOU (Conseil de développement) Y. BOTHOREL (CCPCP), C. PODEVIN (Douarnenez Communauté), C. BERGER (CCPG), C. KEROUEDAN (Sioca), Anne-Laure GARNIER, Dominique PENNEC, Cécile LE GUENNEC, Pauline CHALAUX, Nicolas KERLOCH, Lénaïg WEILER, Aurélie LELIAS, Simon LE ROY, Maïwenn PERRIN, Emmanuelle HERVE, Véronique LE GUEN (QCD)

Le 30 avril 2015, les membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Quimper.

La séance est présidée par Ludovic JOLIVET. Le secrétariat de séance est assuré par Claude RAVALEC.

Le Président ouvre la séance à 9h10 et constate que le quorum est atteint :

- 20 membres sur les 25 membres du conseil d'administration ayant une voix délibérative sont présents ou ont donné pouvoir
- 21 membres sur les 28 membres de l'assemblée générale sont présents ou ont donné pouvoir.

Les instances sont ainsi régulièrement constituées et peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre prévu :

1. Clôture des comptes 2014
2. Rapport d'activités 2014
3. lalys : partenariat
4. Présentation du projet de plateforme locale de rénovation habitat
5. Destination Quimper Cornouaille : convention avec l'A OCD
6. Contrat de partenariat
7. Elaboration du PLH de Quimper Communauté

8. Lancement de repérage foncier mutable pour la CCPBS
9. Questions diverses :
 - Convention avec le PNRA
 - Modification du plan de financement destination Cornouaille
 - Interim de direction

1. Comptes 2014 et affectation des résultats

Roger LE GOFF, trésorier, rappelle que 2014 a été pour l'agence une année de transition en raison des élections qui ont amené un fort renouvellement des membres du conseil d'administration de l'agence, situation qui contribue à expliquer un résultat à nouveau excédentaire. Il présente de manière synthétique les grandes masses du bilan 2014, puis celles du compte de résultat qui se traduit par un résultat positif de 231 028 €. Les fonds propres sont donc importants et l'état des finances de l'agence toujours très favorable.

Compte-tenu du projet toujours en discussion de construction d'un bâtiment à Cuzon, dont il rappelle l'intérêt tant au niveau du regroupement des forces économiques cornouillaises que du besoin de diminuer les charges de fonctionnement de l'agence, Roger LE GOFF propose que le résultat soit totalement affecté en compte de réserve associative, portant ainsi son total à 748 516 €.

Yves BRUN, Commissaire aux Comptes de l'agence, rappelle d'abord son rôle qui est de garantir une image fidèle des comptes et de repérer un non-respect du droit comptable. Il présente ensuite les conclusions des deux rapports réglementaires établis par le cabinet Ouest Conseils Audit :

- Le rapport sur les comptes annuels où, après avoir procédé aux vérifications d'usage prévues par la loi, il atteste que les comptes sont réguliers et sincères et n'appellent pas d'observation
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées qui régissent le lien financier entre une administration et une association, où il a été constaté qu'aucune convention n'était à soumettre à l'organe délibérant pour l'année 2014.

Ludovic JOLIVET invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques. Personne ne demandant la parole il soumet les comptes au vote.

Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat et avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, l'assemblée générale approuve les comptes 2014, donne quitus au conseil d'administration et aux mandataires pour leur gestion et décide d'affecter la totalité du résultat en compte de réserve associative.

2. Rapport d'activités 2014

Anne-Laure GARNIER présente les grandes lignes du rapport d'activités 2014, remis en fin de séance en version papier mais dont chacun a déjà pu prendre connaissance dans sa version informatique. Elle cite un certain nombre des travaux effectués par l'agence en 2014 au-delà de ses actions plus courantes.

Ludovic JOLIVET profite de cette intervention pour présenter Anne-Laure GARNIER, Directrice de la Mission Grands projets et Développement à Quimper Communauté, à qui il a demandé d'assurer

l'intérim de direction à l'agence suite au retour de Ronan MARCEL à Quimper Communauté, et dans l'attente du recrutement du nouveau directeur.

Il rappelle que 2014 a été effectivement une année de transition suite aux élections, avec notamment une révision de la gouvernance de l'agence et le rapatriement du service économique de Quimper Communauté.

Puis il invite l'assemblée à faire part de ses questions ou remarques sur le rapport d'activités,

Personne ne demandant la parole il soumet la question au vote.

Après avoir pris connaissance du contenu du rapport d'activités, celui-ci est proposé par le conseil d'administration à l'assemblée générale, qui l'approuve à l'unanimité.

3. Ialys : partenariats

Claire LEVRY GERARD rappelle que le plan d'actions ialys voté par le dernier conseil d'administration prévoit une dynamisation de la filière aliment pour 2015. Parmi les actions menées ou prévues dans ce cadre, elle cite :

- le travail déjà engagé sur la communication en sous-traitance avec l'agence de communication Elle&Lui,
- le développement d'un document technique professionnel basé sur un argumentaire rédigé en 2014, qui permet d'avoir une vision globale des activités, des économies et des entreprises de la filière alimentaire en Cornouaille
- le projet de demande de labellisation par le Ministère en tant que « Campus des métiers et des qualifications » dans le domaine de l'aliment, pour lequel une réponse à l'appel à projets doit être rédigée pour septembre.
- Un renforcement de l'action menée auprès des entreprises (clubs entreprises)

Pour parvenir à réaliser les actions prévues, il convient de mettre en place les moyens nécessaires :

- Revoir la convention avec la CCI pour renforcer le partenariat existant sur l'animation des clubs entreprises, en prévoyant notamment un rapprochement des équipes pour un travail plus collaboratif (mise à disposition d'un bureau à QCD pour la chargée de mission CCI)
- Elargir par une convention la collaboration avec la Technopole pour intégrer de nouvelles actions, en plus des actions déjà engagées depuis plusieurs années, notamment la rédaction du dossier argumentaire évoqué précédemment sur les atouts de la filière aliment en Cornouaille mais aussi les « retours salons » rapides en direction des entreprises.
- Recruter un CDD de 6 mois à QCD pour répondre d'ici septembre à l'appel à projets « campus des métiers » dans le domaine des métiers de l'aliment. Le projet serait ensuite porté par une structure académique (IUT), mais c'est à l'agence qu'il revient de monter le dossier dans le cadre de ialys, et son travail permettrait d'identifier le territoire sur ce projet.

La mise en place de ces actions nécessite l'accord préalable du Conseil d'administration, tant sur le principe des conventions avec la CCI et Technopole que sur le recrutement d'un CDD de 6 mois pour l'agence.

Ludovic JOLIVET tient à souligner que c'est bien l'agence qui continue à piloter et coordonner les actions ialys, tout en s'appuyant sur les compétences existant dans d'autres structures par souci de mutualisation des moyens.

Il soumet la proposition de délibération au vote. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

4. Plateforme locale de rénovation de l'habitat en Cornouaille

Sébastien MIOSSEC présente d'abord Maïwenn PERRIN, nouvelle Conseillère en énergie partagée à l'agence suite au départ d'Alexandre Carré, et qui prendra en charge notamment les communes du territoire de CCA.

Concernant la plateforme locale de rénovation de l'habitat (PLRH), il indique qu'il fallait faire face à un double défi, à la fois économique par le développement des travaux de rénovation habitat, mais aussi écologique et environnemental dans la mesure où le potentiel d'économies d'énergie dans l'habitat est très fort, d'où d'ailleurs la multiplication d'appels à projets nationaux en ce sens.

L'espace info Energie de QCD a candidaté en juin 2014 à l'appel à projets régional « création de plateformes locales de rénovation de l'habitat » sur la phase pré-opérationnelle. La candidature de QCD a été retenue par la Région. Il s'agit maintenant de répondre à cet appel à projets pour continuer à y travailler avec les soutiens de l'Ademe et de la Région.

Sébastien MIOSSEC explique ensuite ce qu'est une PLRH, puis il présente le calendrier de la phase pré-opérationnelle, le parcours du particulier, le budget prévisionnel de la plateforme sur 3 années financées par l'appel à projets, puis une année sans ce financement, et enfin l'intérêt de cette plateforme tant pour les particuliers que pour les professionnels et pour le territoire dans son ensemble sur le plan du développement économique (bâtiment) et des économies d'énergie (cf powerpoint en annexe).

Suite à cette présentation, il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur le projet de création d'une PLRH en Cornouaille. Sa validation par le CA entrainera le dépôt d'une candidature pour la création d'une plateforme cornouaillaise (phase opérationnelle) d'ici le 26 juin 2015 auprès de la Région et de l'Ademe.

Ludovic JOLIVET appelle aux questions éventuelles, puis au vote.

Sans remarques, ni questions, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le projet de création d'une PLRH en Cornouaille.

5. Destination Quimper Cornouaille : convention de travail partagé entre QCD et l'AOCD

Roger LE GOFF, élu référent tourisme, rappelle le contexte actuel de travail du pôle tourisme de l'agence et de l'AOCD. Il explique l'intérêt pour les deux structures de collaborer dans le cadre de la Destination Cornouaille, car sa mise en place demande des moyens humains importants dont ne dispose pas l'agence. La mutualisation des moyens humains et compétences des deux structures comblerait cette insuffisance et laisserait également l'AOCD le temps de se réorganiser sur son territoire. Il est donc proposé d'acter ce partenariat par une convention.

Roger LE GOFF explique ensuite l'importance et les enjeux des 10 Destinations bretonnes (11 avec les îles), qui seront amenées à être renforcées par la Région et le CRT. Il faudra une veille permanente pour trouver la meilleure stratégie de communication et ne pas rester à côté des actions engagées par la Région et le CRT.

Afin que chacun puisse s'appropriier le concept de la Destination, il est proposé :

- de créer un Conseil de Destination qui remplacera la commission tourisme, avec un élargissement des acteurs aux professionnels pour une appropriation générale de la Destination.

- de faire une présentation dans chaque EPCI avec les invités de leur choix, le but étant de sensibiliser au maximum sur l'importance de la Destination en termes d'économie touristique.

Ce travail doit absolument être mené car la région Bretagne est en passe d'être agréée comme une Destination par le Ministère du tourisme, et donc reconnue au niveau national et international. Il est par conséquent nécessaire de travailler sur ce dossier pour se positionner parmi les premiers et se donner toutes les chances de développer l'économie touristique du territoire.

Roger LE GOFF évoque aussi la situation de la CCPCP qui est au carrefour de 3 Destinations touristiques, et il souhaite que l'on se penche sur la question.

Enfin il indique qu'il faudra peut-être réfléchir avec la région et le CRT à la manière d'identifier les territoires dans la communication qu'ils feront sur les Destinations.

Il souligne que tout ce travail est fait en concertation avec la CCI, la commission tourisme et d'autres partenaires, et insiste sur l'importance du travail à accomplir, tant sur le développement de l'économie touristique que sur les outils numériques touristiques.

Ludovic JOLIVET est d'avis que la Cornouaille doit parler d'une seule voix pour une question d'efficacité et que tous les acteurs doivent travailler ensemble sur ce sujet, d'autant que les Destinations sont pertinentes. Il évoque également la belle opération de communication régionale « viens en Bretagne » soutenue financièrement par Quimper Communauté et qui démontre l'utilité de l'homogénéité des messages.

Jacques LANNOU intervient sur le tourisme maritime, évoquant un projet du Ministère pour faire venir des croisiéristes sur la façade atlantique, et sur lequel il compte se positionner. Il souhaiterait dans ce contexte obtenir des éléments sur les possibilités d'accueil des ports, et il juge pertinent que la Destination soit associée au travail à faire sur ce dossier.

Roger LE GOFF relève qu'en Cornouaille, Concarneau et Douarnenez seraient les deux seuls ports concernés et il estime que c'est une bonne orientation, mais que QCD manque de puissance au niveau des moyens humains dédiés à l'action touristique. La région doit d'ailleurs réexaminer le soutien qu'elle apporte à l'ingénierie touristique (réalisé par les EPCI jusqu'à présent) compte tenu de la mise en place des Destinations qui seront le périmètre des chargés de mission. Il souhaite de toute manière attirer l'attention du président sur le besoin de renforcer ce pôle lorsque la structure sera bien en route, car le tourisme est une économie importante au même titre que l'agriculture. Il examinera avec le président comment répondre à la sollicitation de Jacques LANNOU et quels moyens pourront lui être dédiés.

Ludovic JOLIVET estime qu'un besoin d'expertise est nécessaire dans tous les domaines pour connaître toutes les possibilités d'aides financières et défendre les dossiers auprès de la région, de l'Etat, et même de

l'Europe. Les métropoles sont équipées, mais pas les petites structures qui ne peuvent avoir de spécialiste en mesure d'avoir des relations au plus haut sommet dans chaque secteur. QCD devrait avoir cette expertise dans chacun de ses domaines de compétence (tourisme, énergie, aménagement du territoire...). Il faut donc consolider son expertise dans tous les secteurs, en ayant recours à la mutualisation avec les EPCI.

Hervé HERRY évoque le manque de personnel à l'agence, indiquant qu'il faudra bien se positionner un jour sur le nombre de personnes nécessaires pour répondre aux sollicitations et mettre en place les actions demandées. Le pôle tourisme a besoin de s'étoffer, de même que ialys et l'action économique dans son ensemble. Les messages reçus sont contradictoires entre rechercher des économies et mettre en place une stratégie économique, alors qu'il n'y a eu aucune réflexion en ce sens depuis un an.

Ludovic JOLIVET répond que la mise en place d'une stratégie économique sera justement la mission du nouveau directeur et de la personne qu'il est prévu de recruter ensuite pour l'économie. Il ne s'agit pas de recruter sans réflexion préalable mais de mettre en place une stratégie dès l'arrivée du directeur. L'objectif est bien d'avoir, au même titre que les métropoles, un pôle de compétences sur le Pays de Cornouaille qui pourrait être partagé et mutualisé, y compris au-delà de la Cornouaille (agglomérations de Lorient et Vannes).

Roger LE GOFF indique qu'il est indispensable de faire du lobbying et qu'il faut impérativement être présent dans toutes les institutions, y compris dans les instances européennes.

Suite à ces échanges, le conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention de travail partagé entre QCD et l'A OCD.

6. Contractualisation : point d'avancement crédits régionaux et fonds européens

Michel CANEVET présente le point d'actualité des 4 programmes en cours avec la région :

Contrat de partenariat

Suite à la réflexion menée, le projet a été validé, portant essentiellement sur le développement économique et sur l'accompagnement des besoins essentiels à la population. Le contrat de partenariat a été validé par la Région le 10 avril, et il revient maintenant à l'agence et à chaque EPCI de délibérer pour autoriser leurs présidents respectifs à signer le contrat en juin.

Leader

L'accord régional a été notifié le 21 avril aux pays bretons pour pouvoir engager le programme Leader. Il manque cependant la décision finale sur le contenu du programme, qui dépend de l'adoption du Programme National de Développement Rural par l'union européenne (décision attendue en mai). Les projets sont d'ores et déjà éligibles mais on ne sait pas encore lesquels seront réellement accompagnés. Ils peuvent néanmoins être transmis à QCD.

Feamp

Dans l'attente des orientations de Bruxelles, une étape aura lieu le 21 mai à Fouesnant dans le cadre des rencontres régionales de la mer et du littoral. Une réunion du groupe maritime présidé par Raynald

TANTER doit aussi permettre de préfigurer les orientations de travail qui pourraient être proposées dans le cadre de cet appel à projets auquel la Cornouaille se doit de répondre. Les modalités du processus de décision à mettre en œuvre devront être déterminées ensuite.

ITI/Feader

Il s'agit là du financement d'un certain nombre de projets pourtant sur la mobilité multimodale, les usages numériques liés au tourisme, l'efficacité énergétique des logements (choix cornouillais). S'agissant de fonds européens répartis par la région, le comité de programmation aura donc aussi à examiner les projets présentés dans le cadre de ce programme.

Michel CANEVET invite à présenter des projets pour le comité de programmation du 18 mai, attirant l'attention sur la contrainte de quorum tant pour les élus que pour le conseil de développement, nécessaire pour valider et donc concrétiser les projets présentés. Si le système paraît lourd, il ne faut pas perdre de vue qu'il est nécessaire pour permettre d'obtenir les financements et que toute aide est bienvenue dans un contexte de raréfaction d'argent public.

Jean-Claude LESSARD revient sur le contrat de partenariat, indiquant que 12 contrats ont été validés par la région à ce jour. Il évoque la première réunion du comité de programmation début avril qui a permis d'associer le conseil de développement, et qui a été très utile avant le premier comité de programmation officiel du 18 mai. Celui-ci devra valider collectivement le règlement intérieur, c'est pourquoi il ne pourra pas traiter plus de 3 ou 4 dossiers. Un comité de programmation mensuel aura lieu au moins jusqu'à l'été pour traiter les dossiers en attente.

Anne-Laure GARNIER attire l'attention des présidents d'EPCI sur le fait que, outre QCD, chaque conseil communautaire doit également délibérer sur le contrat de partenariat et autoriser son président à le signer avant le 12 juin, date de la signature du contrat officiel à Quimperlé (horaire à confirmer).

Raynald TANTER rappelle aussi le 1^{er} Copil mer prévu le 4 mai, faisant état de la volonté du Copil d'aller dans le sens du règlement européen en associant l'ensemble des représentants du monde maritime.

Jean-Claude LESSARD relève l'importance de la représentation du monde maritime dans les instances pays, se réjouissant qu'en Cornouaille, il soit aussi représenté au sein du conseil de développement et notant que ce n'est pas le cas partout dans le Finistère.

Bruno JULLIEN souligne le travail important qui a été réalisé par l'ouest Cornouaille dans le cadre de sa GIZC, en lien avec la GIZC Cornouaille. Etant arrivé au bout de sa démarche GIZC, et chargé par la région de poursuivre ses travaux pour contribuer à la préparation de la contractualisation et des fonds Feamp, le SIOCA est disponible pour continuer à travailler avec l'agence et valoriser ainsi ce qui a été fait à l'ouest Cornouaille dans le cadre de ses travaux.

Jean-Michel GUILLOU se félicite de la façon dont le conseil de développement travaille avec les autres (QCD, Région) et il loue l'implication de chacun et la volonté collective d'ouvrir les problématiques à la société civile. Etant donné que le conseil de développement dispose de sa propre commission maritime, il souhaiterait qu'un lien soit trouvé avec celle qui est présidée par Raynald TANTER.

Sans autre intervention, Ludovic JOLIVET appelle au vote.

La proposition de délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Elaboration du PLH 2017-2023 de Quimper Communauté

Anne-Laure GARNIER indique que l'agence a été sollicitée par Quimper Communauté pour élaborer son prochain PLH selon un planning échelonné entre le 2eme semestre 2015 et l'automne 2017, et il est attendu du conseil d'administration qu'il approuve la réalisation de ce travail par l'agence.

Didier LENNON ajoute que, étant donné que QCD avait participé à l'élaboration à mi-parcours du précédent PLH de Quimper Communauté, il était naturel de solliciter à nouveau l'agence pour l'élaboration du nouveau PLH.

Sans questions, ni remarques, le conseil d'administration accepte la sollicitation de Quimper Communauté pour l'élaboration de son PLH.

8. Identification des fonciers mutables dans les EPCI : lancement de repérage foncier pour la CCPBS

Anne-Laure GARNIER informe que la CCPBS a sollicité l'agence pour effectuer dans chaque commune de son territoire un travail d'identification du gisement foncier et immobilier mutable pour déterminer le potentiel de renouvellement urbain, tout comme CCA l'avait fait en 2014.

Ce travail étant inscrit dans le programme partenarial de travail, il s'agit d'une information à l'intention du conseil d'administration.

9. Questions diverses

• Convention de partenariat avec le PNRA

Anne-Laure GARNIER soumet à l'assemblée la convention rédigée entre le PNRA, les ALE du Finistère et QCD pour renforcer leur partenariat sur les questions de climat et d'énergie.

Nicolas KERLOCH précise que le travail avec Le PNRA existe déjà depuis 3 ans sur les missions énergie/climat. Le PNRA dispose de ressources en interne notamment sur l'aspect adaptation. De plus, étant à cheval sur 4 pays, il a souhaité formaliser un partenariat déjà actif par une convention de mutualisation de moyens, sans contrepartie financière.

Jean-Claude LESSARD, qui est aussi vice-président du PNRA, se déclare ravi de l'officialisation d'un travail commun avec le PNRA et fait le lien avec les Destinations touristiques. Il rappelle que les frontières des destinations touristiques imaginées par la région ne sont pas définies et il a toujours été intéressé par l'opportunité d'une ouverture sur la presqu'île de Crozon. Comme le pays de Châteaulin et du Porzay se situe à l'intersection de plusieurs destinations possibles, il espère que l'ouverture sur la presqu'île de Crozon par le PNRA permettra d'aller plus loin sur la dimension touristique, d'autant qu'un certain nombre de produits touristiques vont être proposés d'ici l'été sur le Parc d'Armorique lui-même.

Le conseil d'administration approuve la convention avec le PNRA.

- **Ajustement du plan de financement de la création de contenus et outils de promotion de la destination Cornouaille**

Anne-Laure GARNIER indique que le plan de financement voté par le CA du 8 décembre 2014 a dû être ajusté en raison de la modification des dépenses liées à la refonte de la brochure Cornouaille et du coût du blog. Il convient donc de re-délibérer sur ce plan de financement afin de présenter un dossier correct pour solliciter les subventions régionales.

Le conseil d'administration approuve le nouveau plan de financement.

- **Intérim de direction**

Hervé HERRY présente la note et la convention remises sur table faisant état de la nomination d'Anne-Laure GARNIER à la direction par intérim de l'agence à raison de 3 jours par semaine, suite au retour de Ronan Marcel à Quimper Communauté et aux difficultés posées par la vacance de direction en attendant l'arrivée du nouveau directeur.

- La convention est prévue pour la période du 1er mai au 31 août et susceptible d'être prolongée si le nouveau directeur n'était pas disponible au 1er septembre.
- La période antérieure effectuée par Anne-Laure GARNIER (présente depuis le 16 mars) ne sera pas facturée par Quimper Communauté, la date de début de la convention étant fonction de la CAP de Quimper Communauté.
- Le coût pour l'agence (salaire et charges) sera de 9200€ pour la période de mai à août.

Le conseil d'administration approuve la délibération qui lui est proposée.

- **Exposition universelle de Milan**

Le président informe que Quimper Communauté et QCD par le biais de ialys seront présents avec la région à l'exposition universelle de Milan sur l'aliment. Il convient d'informer le conseil d'administration sur la démarche engagée.

Claire LEVRY GERARD précise que le financement sera assuré par Quimper Communauté. La région Bretagne sera présente à cette exposition qui aura lieu la 2eme quinzaine d'août 2015 et elle a sollicité les collectivités pour l'accompagner. Quimper Rennes et Saint Briec se sont associées à la démarche. Le thème de l'exposition étant l'aliment, c'est à ce titre que la présence de ialys a semblé opportune.

Claire LEVRY GERAD indique que des entreprises cornouaillaises vont être sollicitées dans le cadre de la préparation de cette exposition. Des films seront diffusés par la région et co-construits avec ses partenaires. Des entreprises cornouaillaises vont donc être contactées dans le cadre de la préparation de ce film qui devra mettre en avant l'économie de l'aliment et diffuser des images porteuses et caractéristiques du territoire. Par ailleurs, des journées d'accueil entreprises seront organisées.

Les contours de la présence ialys à cette exposition seront définis plus précisément courant mai.

Relations avec le Parc Marin d'Iroise

Jacques LANNOU souhaite savoir s'il existe des relations entre la Cornouaille et le Parc Marin d'Iroise dont les compétences sont très importantes, notamment dans le domaine des algues et de la recherche. Il pense qu'il y aurait une ouverture à trouver avec lui.

Raynald TANTER approuve et précise que cette piste de réflexion figure sur la feuille de route du volet maritime et fait partie d'un chapitre bien précis.

Claire LEVRY GERARD confirme l'intérêt d'un rapprochement avec le parc marin d'Iroise, la filière algues faisant partie de ialys, tout comme la pêche. Elle indique d'ailleurs que, si la pêche est encore peu représentée dans ialys, elle a prévu de rencontrer le comité des pêches pour développer la collaboration avec ialys et notamment sa présence au comité expert.

Ludovic JOLIVET conclut, rappelant que la mer est une ressource extraordinaire, par la pêche bien sûr mais aussi par les algues qui feront partie des protéines de demain. Il faut donc être très vigilant sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Ludovic JOLIVET clôt la séance à 10h25.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et par le Secrétaire.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

Annexes

Sujet	Annexe	page
1. Approbation des comptes 2014	<u>Délibération n° QCD-36.01</u> Tableau annexe Rapports Ouest Conseils audit	12-14 15 16-30
2. Rapport d'activités 2014	<u>Délibération n° QCD-36.02</u>	31
3. lalys : partenariats	<u>Délibération n° QCD-36.03</u>	32-33
4. Plateforme locale de rénovation de l'habitat en Cornouaille	<u>Délibération n° QCD-36.04</u> powerpoint	34-39 40-45
5. Destination Quimper Cornouaille : Convention de travail partagé avec l'A OCD	<u>Délibération n° QCD-36.05</u>	46-49
6. Contractualisation : point d'avancement crédits régionaux et fonds européens	<u>Délibération n° QCD-36.06</u>	50-52
7. Elaboration du PLH de Quimper Communauté	<u>Délibération n° QCD-36.07</u>	53
8. Identification du foncier mutable dans les EPCI : lancement de repérage foncier pour la CCPBS	Note d'information	54
9. Convention de partenariat PNRA, ALE, QCD	<u>Délibération n° QCD-36.08</u>	55-59
10. Intérim de direction	<u>Délibération n° QCD-36.09</u>	60-62
##z5dSf[a` VWUa` fWgeVW agf[eVWbca_ af[a` VWSVW#f[Sf[a` 5ad agS[^W	6é[TécSf[a` `»C56Z/q`#"	(%ā('

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale – 30 avril 2015

Délibération N° QCD-36.01

Approbation des comptes 2014 et affectation du résultat

Les comptes 2014 de Quimper Cornouaille Développement soumis à l'approbation de l'assemblée générale se traduisent par un bilan de 1.578.244 € et un compte de résultat dégageant un résultat d'exercice de 297.481 €, à raison de 2.263.258 € de produits pour 1.965.777 € de charges.

Ils se présentent schématiquement comme suit :

BILAN			
immobilisations	100 520	résultat d'exercice	297 481
créances diverses	299 893	reports et réserves	944 307
disponibilités	1 177 831	subv. Équipement	22 264
		dettes d'exploitation	314 192
Total actif	1 578 244	Total passif	1 578 244

COMPTE DE RESULTAT			
salaires et charges	1 120 581	prestations	4 825
personnel m-a-d	181 257	subventions et cotis.	2 233 672
charges de gestion	629 701	autres produits	21
dota.amort.prov.	34 238	transferts de charges	3 687
charges fin.except.	-	produits fin.except.	21 053
Total charges	1 965 777	Total produits	2 263 258

Résultat:	297 481
------------------	----------------

Le tableau ci-annexé met ces chiffres en perspective par rapport aux 4 exercices précédents, récapitulant ainsi les 5 années de fonctionnement de l'agence (pm : les chiffres 2010 totalisent les éléments QCD + GIP pays de Cornouaille, fusionnés au sein de QCD depuis 2011).

1. Analyse du bilan :

Le compte immobilisations reste peu élevé (100 520 €), l'agence ayant ses locaux en location ainsi que la plupart de ses véhicules (hormis la bluecar acquise en 2014) et n'étant sinon propriétaire que de ses mobiliers, matériels et logiciels, en partie amortis.

Les comptes de créances et dettes au 31 décembre, soient 299.893 € et 314.192 € (subventions non encore encaissées et créances fournisseurs et organismes sociaux non encore payées) sont en rapport avec l'activité de l'agence et en forte diminution par rapport à l'exercice précédent (respectivement -22 et -28 %).

Les fonds propres sont importants, cumulant les résultats des 4 premières années de fonctionnement de QCD et le présent résultat de 297 481 €.

Ceci donne à l'agence une assise financière confortable face aux exigences de trésorerie et aux aléas sur exercices futurs, tout en laissant une marge de manœuvre pour des engagements nouveaux, notamment dans la perspective de la construction d'un bâtiment à Cuzon.

Enfin les subventions d'équipement (22.264 €) correspondent à un montant de subvention d'investissement non encore amorti et le compte de disponibilité (1.177.831 €) confirme la bonne situation financière de l'agence.

2. Analyse du compte de résultat :

Le niveau des comptes de Quimper Cornouaille Développement évolue assez sensiblement pour 2014 par rapport à l'exercice antérieur : les charges s'atténuent de 5 % et les produits seulement de 2 %, produisant à nouveau un nouveau résultat nettement bénéficiaire après le résultat déjà excédentaire de 2013 (231.028 €).

Les charges de personnel au sens large (personnel propre et agents mis à disposition par Quimper Communauté) se montent à 1.301.838 € (1.120.581 € + 181.257 €), en progression de 3.38 % par rapport à l'année 2013 pour un effectif globalement stabilisé à 30 emplois mais 27.75 etp sur l'année en raison de mouvements de personnel (départs, arrivés, congé maternité/parental). L'augmentation des charges de personnel propre à QCD (+11 %) et la diminution des charges de personnel mis à disposition (- 28 %) confirment par ailleurs l'érosion continue de la proportion d'agents mis à disposition par Quimper Communauté, jusqu'au rapatriement des 4 derniers agents au 31 décembre 2014.

L'ensemble des charges de gestion se monte 629.701 €, en net recul par rapport à l'année 2013 (-18 %). Si les charges courantes de gestion sont maîtrisées et restent stables au regard des effectifs, notamment en raison de la stabilité des loyers en 2014 par rapport à 2013, les études et prestations engagées pour des actions spécifiques ont été en forte diminution par rapport à 2013, l'année 2014 s'inscrivant surtout dans la continuité d'actions déjà engagées les années antérieures.

A noter aussi que l'agence a bénéficié en 2014 d'un abattement de 20 000 € sur la taxe sur les salaires en raison de son statut associatif, ce qui explique que le montant de la taxe sur les salaires (59.259 €) soit inférieur à celui de 2013 pour des charges de personnel propre QCD quant à elles en hausse de 11 %.

Les dotations aux amortissements n'appellent pas de commentaires, pas plus que les charges financières ou exceptionnelles d'un montant négligeable.

Les produits sont toujours essentiellement portés aux comptes de subventions et cotisations, conformément au principe de l'agence qui est d'exercer ses missions au titre de son programme partenarial et non pas de rendre des prestations.

Ces subventions et cotisations se montent à 2 233 672 €, conformes ou pour certaines (Etat) supérieures aux attentes et fonction des missions engagées : attribuées et versées s'agissant des contributions des EPCI et des contributions courantes de l'ensemble des partenaires, parfois en attente d'attribution et de versement s'agissant de subventions sur actions (Région/Ademe).

Il convient de noter l'importance des subventions versées par l'Etat en 2014 pour le fonctionnement d'agence d'urbanisme (144.109 €, pour une prévision budgétaire de 130.000 €) mais aussi au titre d'actions engagées sur la période 2011-2013 pour ialys (150.000 €). Cette subvention de 150.000 €, non rattachée aux exercices précédents en raison de son caractère incertain contribue à expliquer le résultat 2014.

Les produits financiers et exceptionnels (21.053 €) enfin viennent abonder légèrement le résultat.

3. En conclusion :

L'état des finances de Quimper Cornouaille Développement est toujours très favorable.

Ceci permet à la fois de bien répondre aux nécessités de trésorerie et de réserve pour aléas sur exercices futurs (avec en particulier des niveaux de subventions pour actions dont la pérennisation n'est pas garantie), tout en autorisant des marges d'engagement d'actions nouvelles et d'investissement immobilier.

Pour la clarté de la vocation de ces fonds propres, le résultat 2014 pourrait être affecté en totalité en fonds de réserve associative portant son total à 451.035 € + 297 481 € soit 748.516 € et laissant en conséquence 493.271 € en report à nouveau.

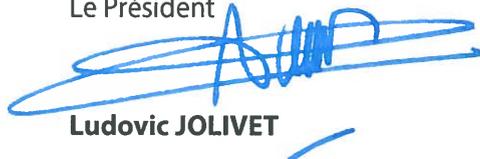
Résolution :

Compte tenu de ce qui précède, ayant pris connaissance des états comptables, et après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes,

L'assemblée générale :

- *approuve les comptes 2014 de Quimper Cornouaille Développement,*
- *donne quitus au conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion,*
- *décide d'affecter la totalité du résultat 2014 en compte de réserve associative.*

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT, COMPTES CLOS 2010 à 2014

	Exercices précédents			Exercice 2013	Evo. 2012-2013		Exercice 2014	Evo. 2013-2014	
	2010 (*)	2011	2012		en k€	en %		en k€	en %
BILAN:									
immobilisations	162 000	132 229	119 735	110 667	- 9	-8%	100 520	- 10	-9%
créances diverses	430 536	319 379	377 826	384 422	7	2%	299 893	- 85	-22%
disponibilités	459 873	638 773	698 299	921 028	223	32%	1 177 831	257	28%
Total actif:	1 052 409	1 090 381	1 195 860	1 416 117	220	18%	1 578 244	162	11%
résultat d'exercice	492 747	182 964	37 044	231 028	194	524%	297 481	66	29%
reports et réserves	107 759	493 271	676 235	713 278	37	5%	944 307	231	32%
dotations	54 259	76 338	53 560	37 144	- 16	-31%	22 264	- 15	-40%
dettes d'exploitation	397 644	337 808	429 021	434 667	6	1%	314 192	- 120	-28%
Total passif:	1 052 409	1 090 381	1 195 860	1 416 117	220	18%	1 578 244	162	11%
COMPTE DE RESULTAT:									
salaires et charges	616 421	679 242	878 035	1 006 668	129	15%	1 120 581	114	11%
personnel m-a-d	454 723	434 187	321 293	252 716	- 69	-21%	181 257	- 71	-28%
charges de gestion	674 604	560 793	892 393	769 370	- 123	-14%	629 701	- 140	-18%
dota.amort.prov.	28 627	41 363	42 869	47 050	4	10%	34 238	- 13	-27%
charges fin.except.	66	1 725	16 957	534	- 16	-97%	-	- 1	-100%
Total charges:	1 774 441	1 717 310	2 151 547	2 076 338	- 75	-3%	1 965 777	- 111	-5%
prestations	37 500	971	6 223	17 130	11	175%	4 825	- 12	-72%
subventions et cotis.	2 106 784	1 841 899	2 147 299	2 200 915	54	2%	2 233 672	33	1%
autres produits	585	66	8	63	0	688%	21	- 0	-67%
transferts de charges	16 078	23 926	2 733	3 243	1	19%	3 687	0	14%
produits fin.except.	106 241	33 412	32 328	86 015	54	166%	21 053	- 65	-76%
Total produits:	2 267 188	1 900 274	2 188 591	2 307 366	119	5%	2 263 258	- 44	-2%
Résultat:	492 747	182 964	37 044	231 028	194	524%	297 481	66	29%

2010 (*) = total QCD + GIP pays de Cornouaille

Yves BRUN
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Hubert HENRY
Pierre-Yves LE CORRE
Florent MICHEL
Odile RICOULT
François RODRIGUEZ

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Association
QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT
3 Rue Pitre Chevalier
29000 QUIMPER

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 DECEMBRE 2014

QUEST CONSEILS QUIMPER

143 avenue de Kéradennec - CS 23023 - 29334 Quimper Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78 - Email : contactquimper@ouestconseils.fr
Ouest Conseils Audit - S.A. au capital de 1 257 400 € - R.C.S. QUIMPER 377 180 195.

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes.

VANNES - AURAY - LORIENT - QUIMPER - BREST



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

Aux Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration et la direction générale de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

 .../...

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

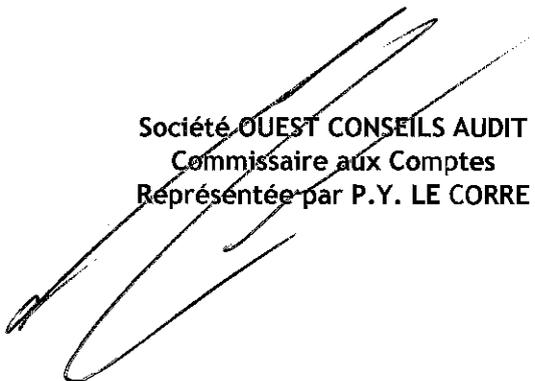
III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

A QUIMPER, le 9 avril 2015

**Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par P.Y. LE CORRE**



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	63 047	62 822	225	0,01	1 577	0,11
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	221 829	139 463	82 366	6,22	91 161	6,44
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 500		1 500	0,10	1 500	0,11
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	16 429		16 429	1,04	16 429	1,16
TOTAL (I)	302 805	202 286	100 520	6,37	110 667	7,61
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	289 251		289 251	10,33	377 420	26,66
Autres créances						
Fournisseurs débiteurs						
Personnel						
Organismes sociaux						
Etat, impôts sur les bénéfices						
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
Autres	3 043		3 043	0,19	145	0,01
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 177 831		1 177 831	74,63	921 028	66,04
Charges constatées d'avance	7 599		7 599	0,48	6 857	0,48
TOTAL (II)	1 477 724		1 477 724	93,63	1 305 450	92,19
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 780 529	202 286	1 578 244	100,00	1 416 117	100,00

Quest Conseils Quimper

SA QUEST CONSEILS AUDIT

143, avenue de Kéradenneq

CS 23023

29384 QUIMPER CEDEX

Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice 2014		Exercice précédent	
	31/12/2014	(12 mois)	31/12/2013	(12 mois)
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	451 035	28,56	220 008	15,54
Report à nouveau	493 271	31,25	493 271	34,83
Résultat de l'exercice	297 481	18,85	231 028	16,31
Subventions d'investissement	22 264	1,41	37 144	2,82
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 264 051	80,09	981 450	69,31
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 018	12,46	308 117	21,76
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	36 745	2,33	43 055	3,04
. Organismes sociaux	80 429	5,10	72 132	5,08
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés			11 232	0,79
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	314 193	19,91	434 668	30,69
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 578 244	100,00	1 416 117	100,00

Ouest Conseils Quimper

SA OUEST CONSEILS AUDIT

143, avenue de Kéradennec

CS 23023

29334 QUIMPER CEDEX

Tel. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	4 825		4 825	100,00	17 130	100,00	-12 305	-71,82	
Chiffres d'Affaires Nets	4 825		4 825	100,00	17 130	100,00	-12 305	-71,82	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			1 699 303	N/S	1 607 252	N/S	92 051	5,73	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			3 687	78,41	3 243	16,93	444	13,69	
Autres produits			534 390	N/S	593 726	N/S	-59 336	-9,98	
Total des produits d'exploitation (I)			2 242 205	N/S	2 221 351	N/S	20 854	0,94	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			737 306	N/S	945 241	N/S	-207 935	-21,99	
Impôts, taxes et versements assimilés			72 804	N/S	76 211	444,90	-3 407	-4,46	
Salaires et traitements			799 192	N/S	716 922	N/S	82 270	11,48	
Charges sociales			321 389	N/S	289 746	N/S	31 643	10,92	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			34 238	709,60	47 050	274,66	-12 812	-27,22	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			849	17,60	635	3,71	214	33,70	
Total des charges d'exploitation (II)			1 965 778	N/S	2 075 804	N/S	-110 026	-5,28	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			276 428	N/S	145 546	849,66	130 882	89,92	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			6 073	125,87	6 779	39,57	-706	-10,40	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			6 073	125,87	6 779	39,57	-706	-10,40	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées					3	0,02	-3	-100,00	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)					3	0,02	-3	-100,00	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			6 073	125,87	6 777	39,55	-704	-10,38	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			282 501	N/S	152 323	889,22	130 178	85,46	

Ouest Conseils Quimper

SA QUËST CONSEILS AUDIT

143, avenue de Keradennec

CS 23023

29334 QUIMPER CEDEX

Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2014 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2013 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100	2,07	62 640	365,67	-62 540	-99,83
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 880	308,39	16 596	96,86	-1 716	-10,33
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	14 980	310,47	79 236	462,56	-64 256	-81,08
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			531	3,10	-531	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			531	3,10	-531	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	14 980	310,47	78 705	459,46	-63 725	-80,96
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 263 259	N/S	2 307 366	N/S	-44 107	-1,90
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 965 778	N/S	2 076 338	N/S	-110 560	-5,31
RÉSULTAT NET	297 481	N/S	231 028	N/S	66 453	29,76
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Ouest Conseils Quimper

SA OUEST CONSEILS AUDIT

143, avenue de Kéradenhec

CS 23028

29384 QUIMPER CEDEX

Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

ANNEXE LEGALE

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

L'agence étant une entité placée hors champs d'application de l'impôt, les rémunérations versées ne peuvent pas être déduite du résultat.

Par conséquent, l'agence ne peut pas bénéficier du Cice.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	63 047		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements	61 742		596
Matériel de transport			12 000
Matériel de bureau, informatique, mobilier	118 010		8 303
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	179 752		20 900
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	1 500		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	16 429		
TOTAL	17 929		
TOTAL GENERAL	260 728		20 900

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			63 047	63 047
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements			62 339	62 339
Matériel de transport			12 000	12 000
Matériel de bureau, informatique, mobilier			126 313	126 313
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			200 652	200 652
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			1 500	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			16 429	
TOTAL			17 929	
TOTAL GENERAL			281 628	263 699

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	61 470	1 352		62 822
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers	18 009	6 219		24 229
Matériel de transport		1 873		1 873
Matériel de bureau, informatique, mobilier	75 290	9 434		96 650
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	93 299	17 527		122 752
TOTAL GENERAL	154 770	18 879		185 574

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	1 352				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers	6 219				
Matériel de transport	1 873				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	9 434				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	17 527				
TOTAL GENERAL	18 879				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	16 429		16 429
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	289 251	289 251	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	781	781	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 262	2 262	
Charges constatées d'avance	7 599	7 599	
TOTAL GENERAL	316 322	299 893	16 429
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	197 018	197 018		
Personnel et comptes rattachés	36 745	36 745		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 429	80 429		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	314 193	314 193		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**6.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	289 251
Autres créances	3 043
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	292 294

6.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 423
Dettes fiscales et sociales	61 408
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	192 831

6.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	7 599	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	7 599	

Commentaires:

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

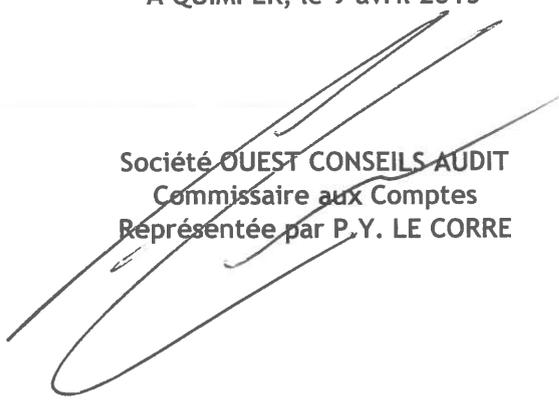
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

▪ **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A QUIMPER, le 9 avril 2015


Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par P.Y. LE CORRE

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale – 30 avril 2015

Délibération N° QCD-36.02

Rapport d'activités 2014

Comme chaque année, il revient au conseil d'administration de valider la proposition et à l'assemblée générale d'approuver le rapport d'activités de l'exercice précédent, en l'occurrence celui relatif à l'action de Quimper Cornouaille Développement sur l'année 2014.

Après la création de l'agence en 2010, l'intégration des missions du pays de Cornouaille en 2011, l'installation de la structure dans la plénitude de son périmètre d'action en 2012, l'arrivée à maturité en 2013, 2014 est une année de transition.

Sans négliger les activités et dossiers plus courants, les productions suivantes méritent d'être relevées :

- Sur le plan économique : rédaction d'un document « argumentaire sur la Cornouaille agro-alimentaire », redéfinition de ialys, rédaction du diagnostic maritime, travail sur la Destination Quimper Cornouaille sur le volet tourisme
- Sur le plan de l'aménagement et de l'urbanisme : extension des missions d'accompagnement foncier des communautés et information des nouveaux élus sur les nouveaux enjeux stratégiques en urbanisme (PLUi), élaboration du bilan triennal du PLH de Quimper Communauté
- Sur le plan de l'énergie : conception d'un système partenarial d'accompagnement des particuliers dans la rénovation énergétique des logements
- Sur le plan du projet cornouaillais : préparation des nouvelles contractualisations territoriales (contrat de partenariat, fonds territorialisés et non territorialisés)
- Sur un plan général et transversal : accueil et information des nouveaux élus

Tout cela et bien d'autres travaux sont exposés avec plus de détails dans le rapport d'activités 2014, objet des présentes décisions du conseil d'administration et d'assemblée générale.

NB : Pour information, l'activité en cours de mise en œuvre sur 2015 est basée sur un programme de travail provisoire décidé par le conseil d'administration du 8 décembre 2014.

Résolutions :

Au vu du document présenté,

le conseil d'administration valide la proposition de rapport d'activités 2014

Et l'assemblée générale approuve le rapport d'activités 2014 proposé

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale – 30 avril 2015

Délibération N° QCD-36.03

ialys : partenariats

Le Conseil d'administration du 23 février 2015 a validé la stratégie et le plan d'actions ialys pour 2015.

Une proposition de positionnement de la marque de territoire/filière y est définie, selon trois axes prioritaires :

- la conservation de l'aliment, considérant la reconnaissance au plan international du pôle de recherche de l'Adria/Lubem, au titre de la maîtrise des altérations (flores d'altération)
- innovation/tendances de consommation/recherche
- la formation.

En parallèle, une étude de repositionnement de la marque ialys a été lancée.

L'agence de communication Elle&Lui travaille aux côtés de Quimper Cornouaille Développement et devrait rendre ses préconisations courant mai 2015.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, il convient de compléter les moyens dédiés à ialys, en s'appuyant prioritairement sur les acteurs locaux déjà impliqués, et, temporairement, au sein de Quimper Cornouaille Développement qui assure le pilotage et la coordination de l'ensemble des actions ialys.

La volonté est de s'appuyer sur les expertises et compétences présentes sur le territoire au sein des chambres consulaires et structures partenariales afin qu'elles travaillent aux côtés de Quimper Cornouaille Développement ; l'objectif étant que les acteurs locaux cornouillais de la filière soient eux-mêmes porteurs de la dynamique ialys.

Partenariat existant avec la CCI Quimper Cornouaille

Pour mémoire, il a été confié, sur sa proposition, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille, l'animation des entreprises de la filière aliment.

Une convention lie Quimper Cornouaille Développement à la Chambre de Commerce et d'Industrie, pour trois années, depuis 2013 et jusqu'à 2015, portant sur la mise à disposition d'un poste à mi-temps pour mener à bien cette démarche. La participation de QCD sur ce demi-poste est de 30 000 € par an.

Afin de parfaire ce partenariat, un avenant à la convention initiale va être travaillé dans les prochaines semaines. Il est également proposé que la personne mise à disposition puisse bénéficier d'un bureau au sein des locaux de QCD à compter du 1^{er} mai 2015.

Partenariat proposé avec la Technopole

Il s'agit aujourd'hui de décliner ce type de partenariat avec les autres structures porteuses de ialys, et, en particulier, de confier à la Technopole, déjà impliquée fortement dans ialys, la réalisation des actions suivantes :

- La rédaction d'un dossier argumentaire présentant les atouts de la filière aliment en Cornouaille, de type Brest Tech +, sur la base des travaux menés au sein de l'Agence en 2014, en l'amendant et le synthétisant ;
- Les « retours salons » à destination des entreprises agro-alimentaires locales, afin de leur présenter les innovations et les tendances de marché pour celles qui n'auront pu se déplacer.

Sur cette base, il est proposé d'établir une convention de mission avec la Technopole, à compter du 1^{er} mai jusqu'à la fin de l'année 2015 et de lui allouer 25 000 € pour la réalisation de ces actions.

Il est également proposé le renouvellement de deux actions récurrentes avec la Technopole qui font l'objet d'une convention :

- la Technopole co-organise, annuellement depuis 2011, avec QCD, une conférence ayant lieu le premier jeudi d'octobre sur les tendances et innovations dans l'agro-alimentaire. Son coût en 2015 est estimé à 13 500 €, 50% étant à la charge de QCD, à concurrence d'un maximum de 6750 €.
- en 2015, la conférence annuelle organisée par le collectif « Biosciences en Finistère » aura lieu à Quimper. Pour cette opération, QCD participera également à concurrence d'un plafond maximal de 50%, pour un coût également plafonné à 5000 €.

Conforter temporairement les moyens humains de QCD (CDD de 6 mois)

Parallèlement, il est proposé de compléter provisoirement les moyens humains de l'Agence, par l'embauche d'une personne pour six mois afin de répondre à un appel à projets national.

Cet appel à projets vise à obtenir une labellisation du Ministère en tant que « campus des Métiers et des qualifications » dans le domaine de l'aliment.

Le dossier de réponse à l'appel à projets nécessite un travail d'analyse et de synthèse des études existantes, un inventaire des formations, une étude et la mise en évidence des relations entre formations et entreprises.

Ce travail, véritable action de cluster via la mise en réseau des acteurs de la formation et des entreprises, doit être géré par Quimper Cornouaille Développement, en lien avec l'IUT porteur du projet.

L'intérêt de la labellisation est de mettre en valeur, au plan national, le pôle de formations local de l'aliment. Elle contribuera à renforcer l'attractivité du territoire cornouaillais.

Résolution

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- valide le principe d'un avenant à la convention liant Quimper Cornouaille Développement à la CCI Quimper Cornouaille ainsi que l'attribution d'un bureau au sein de ses locaux à compter du 1^{er} mai 2015 ;
- valide le principe d'une convention liant Quimper Cornouaille Développement à la Technopole Quimper Cornouaille concernant des actions nouvelles ainsi que le renouvellement de deux actions récurrentes et d'autoriser le Président à les signer ;
- autorise le Président à signer un contrat en CDD de six mois pour mener à bien le dossier de candidature au campus des métiers et des qualifications dans le domaine de l'aliment.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale – 30 avril 2015

Délibération N° QCD-36.04

Plateforme locale de rénovation de l'habitat en Cornouaille

L'Espace Info Energie de Quimper Cornouaille Développement a candidaté en juin 2014 à l'appel à projets régional « Création de plateformes locales de rénovation de l'habitat », sur la phase pré-opérationnelle. La candidature a été retenue par l'Ademe et la Région.

Une **Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat** (PLRH) consiste à accompagner tout particulier dans son projet de rénovation en :

- Stimulant la demande, par la simplification du parcours pour les particuliers
- Mobilisant les professionnels, pour des réalisations de travaux de qualité
- Organisant l'offre de financement des travaux

Une PLRH s'appuie sur une animation et une gouvernance coordonnée sur son territoire.

Engagée à l'été 2014, l'étude pré-opérationnelle a pour but d'étudier la faisabilité partenariale, technique et financière de structuration d'une plateforme de rénovation de l'habitat en Cornouaille. Cette étude menée en interne s'est déroulée en 2 temps :

▪ **Le diagnostic du territoire :**

Il a été réalisé en interne en juillet-août 2014. En effet, Quimper Cornouaille Développement de par ses missions : observatoire de l'habitat, aménagement/habitat et énergie, dispose des compétences pour réaliser cet état des lieux à l'échelle du Pays.

▪ **L'organisation locale de la plateforme :**

Sur la base du diagnostic, Quimper Cornouaille Développement a mené une démarche de concertation associant un grand nombre de structures actrices de la rénovation énergétique de l'habitat et plus largement en lien avec l'habitat en général (banques, assurances, etc).

Une consultante extérieure est intervenue pour soutenir la mise en place de cette démarche.

Les principaux points d'étape réalisés :

Septembre 2014 : mise en place du comité de pilotage de l'étude

7 novembre 2014 : atelier participatif à Ergué-Gabéric (55 participants)

Janvier-février 2015 : 3 groupes de travail élaborent des propositions

Fin mars 2015 : présentation du projet final au comité de pilotage de l'étude

La gouvernance de l'étude :

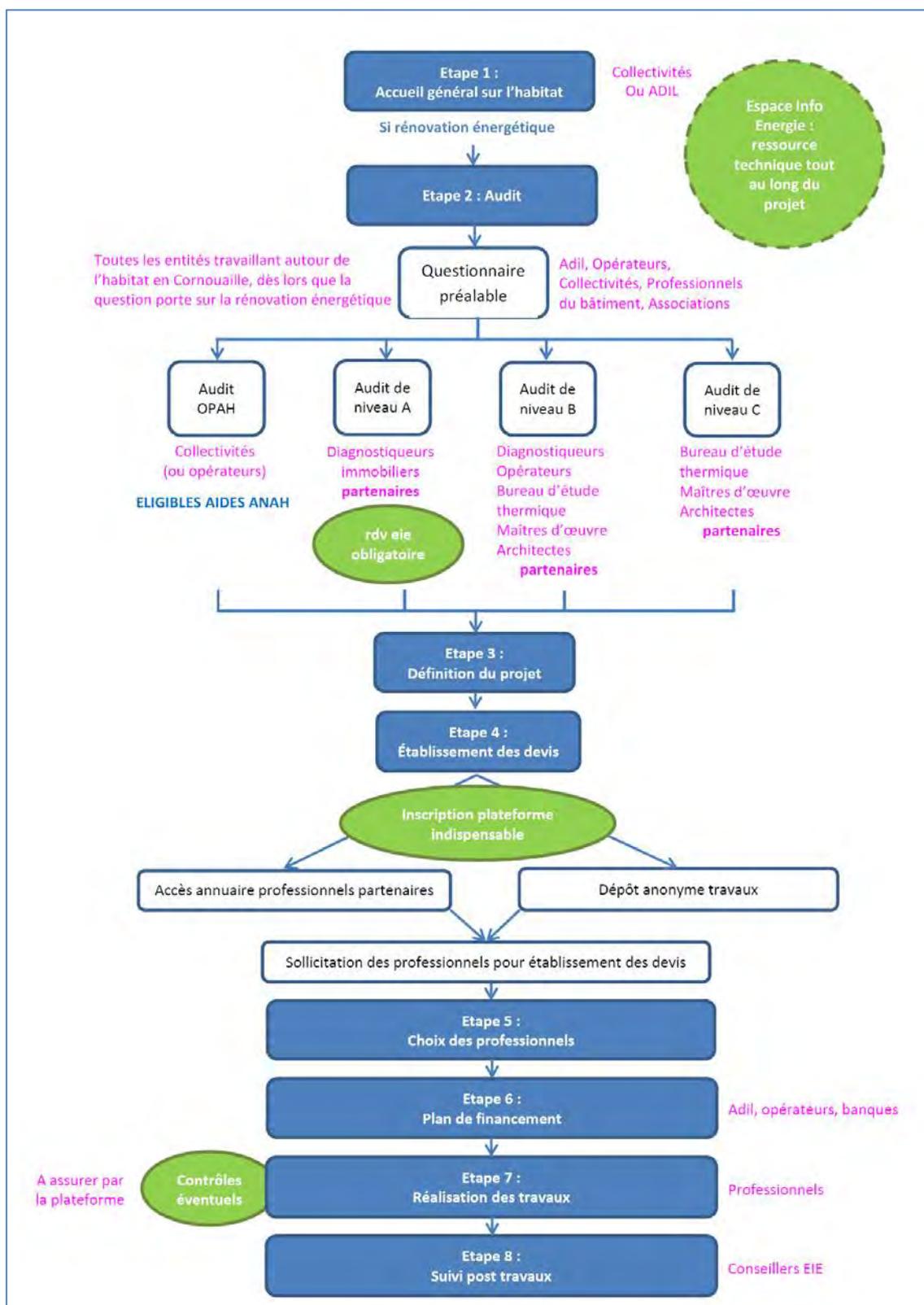
Le comité de pilotage est présidé par Sébastien Miossec, élu référent énergie à Quimper Cornouaille Développement.

Il est composé :

- | | |
|-------------------------------|---|
| - des 10 EPCI de Cornouaille, | - Ordre des architectes, |
| - du Conseil de développement | - Conseil Général, |
| - ADIL 29, | - Conseil Régional, |
| - CMA 29, | - ADEME Bretagne, |
| - CAUE 29, | - DREAL, |
| - CAPEB 29, | - un représentant par groupe de travail |
| - FBTP29, | - Quimper Cornouaille Développement |

La mobilisation des acteurs est réelle sur ce projet. En témoigne cette proposition de plateforme co-construite en quelques mois (de novembre 2014 à mars 2015).

Ces acteurs qui se sont impliqués dans la démarche de concertation sur une plateforme en Cornouaille ont permis de définir un projet de parcours du particulier en Cornouaille.



Bilan financier prévisionnel de la plateforme

▪ **Les dépenses :**

- Animation et coordination : démarchage des professionnels puis animation du réseau (rencontres annuelles), coordination des partenaires de la plateforme, suivi des contrôles, animation et montée en compétences des accueils, suivi des grosses rénovations pour valorisation (retours d'expériences), accompagnement des éventuelles candidatures des collectivités, **en étroite collaboration avec la Chambre des Métiers et les services économiques des EPCI**
- Communication : création d'un site web intégrant un intranet pour le suivi des dossiers par les partenaires et campagnes de communication associées
- Contrôle des chantiers : trouver des partenariats
- Accueil général cornouaillais (renforcement des moyens de l'ADIL) et temps administratif : référencement des professionnels, suivi des particuliers, suivi et analyse des questionnaires de satisfaction (à intégrer dans les moyens généraux de QCD)

▪ **Les recettes :**

Un financement multipartite de la plateforme est envisagé, afin de limiter les efforts de chacun tout en concourant à un gain pour tous :

- **Acteurs publics** : Ademe et Région (appel à projets), EPCI (à travers QCD)
- **Professionnels** : contribution en fonction des affaires générées par la plateforme (envisagée à hauteur de 1% des travaux générés), mais accès gratuit
- **Assurances** : les positionner sur les contrôles de travaux (c'est un objectif à ce stade de l'étude, aucune certitude pour le moment)
- **Autres partenaires** : ils pourront être sollicités pour contribuer aux dépenses de communication notamment (moyennant de la visibilité dans les outils de communication : ex affichage sur la plateforme web)

Il n'est pas envisagé de mettre en place des financements aux travaux. **La plateforme se positionne sur de l'accompagnement global des particuliers du début jusqu'à la fin de leur projet** mais pas sur une aide financière. Ainsi les particuliers seront amenés à payer leurs audits et travaux.

A noter que la structuration d'une plateforme de rénovation permet d'obtenir pour les particuliers des « avantages ». Ainsi, certaines banques se sont positionnées pour proposer un prêt à taux zéro pour financer les audits en Cornouaille (accords de principe avec le crédit mutuel de Bretagne et le crédit agricole).

▪ **Les hypothèses :**

- **Le nombre de dossiers** est fixé à 1 000 dossiers par an sur la Cornouaille, soit 50% du potentiel estimé dans le cadre du diagnostic.

La rénovation sur 35 ans (entre 2015 et 2050) de l'ensemble des logements construits entre 1949 et 2000 est appréciée à 2 000 logements par an.

- **Le coût moyen des travaux** a été fixé au vu des retours des analyses de l'Observatoire Permanent de l'amélioration ENergétique du logement [OPEN] de l'ADEME (campagne 2014- résultat 2013)

« On observe entre 2006 et 2013 une progression régulière, de l'ordre de 1,5 % par an, du nombre de chantiers de rénovation énergétique conjuguée à une baisse du montant des chantiers réalisés. Le panier moyen s'établit en 2013 à 5 210 € TTC, soit un retour en deçà du niveau de 2006 après avoir connu un pic à 6 870 € TTC en 2008. Cette baisse du panier moyen semble résulter à la fois d'une baisse du nombre des transactions immobilières et, en conséquence, du nombre des opérations d'acquisition-amélioration qui sont souvent source des travaux les plus lourds, d'une plus grande maturité des consommateurs qui montrent moins d'appétence pour les solutions les plus coûteuses au profit des solutions présentant le meilleur rapport efficacité/coût et, de manière plus générale, d'une adaptation du secteur à la situation économique difficile que traverse le pays depuis 2008. »

Source : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/open-campagne-2014-resultats2013-8384.pdf>

A ce jour, d'après des retours d'expériences en territoire d'OPAH, à priori le coût moyen des travaux par logement approcherait plutôt des 12 000 €.

Le coût moyen des travaux par logement retenu pour la plateforme de rénovation a été fixé à 6 000€ qui correspondent ainsi plutôt à la fourchette basse.

Bilan financier prévisionnel sur 3 ans (appel à projets dégressif sur 3 ans) :

ANNEE 1

DEPENSES	
Accueil (0,25 etp)	12 500 €
Administratif (0,25 etp)	12 500 €
Animation / coordination (0,75 etp)	37 500 €
Communication	50 000 €
Contrôles	7 500 €
	120 000 €

RECETTES	
Appel à projets	81 250€
QCD	2 500 €
Assurances (?)	5 000 €
Professionnels	30 000 €
Autres partenaires	1 250 €
	120 000 €

Hypothèses :

- 500 dossiers
- 6000 € de travaux en moyenne
- Contribution des professionnels = 1% des travaux
- 5% de contrôles
- 300€ le contrôle

ANNEE 2

DEPENSES	
Accueil (0,5 etp)	25 000 €
Administratif (0,25 etp)	12 500 €
Animation / coordination (0,75 etp)	37 500 €
Communication	10 000 €
Contrôles	11 400 €
	96 400 €

RECETTES	
Appel à projets	40 000€
QCD	2 500 €
Assurances (?)	7 500 €
Professionnels	45 000 €
Autres partenaires	1 400 €
	96 400 €

Hypothèses :

- 750 dossiers
- autres données inchangées

ANNEE 3

DEPENSES	
Accueil (0,5 etp)	25 000 €
Administratif (0,5 etp)	25 000 €
Animation / coordination (1 etp)	50 000 €
Communication	10 000 €
Contrôles	15 000 €
	125 000 €

RECETTES	
Appel à projets	33 000€
QCD	20 000 €
Assurances (?)	10 000 €
Professionnels	60 000 €
Autres partenaires	2 000 €
	125 000 €

Hypothèses :

- 1 000 dossiers
- autres données inchangées

Sur 3 ans, l'Ademe et la Région contribuent pour 154 250 € et QCD pour 25 000 € (orientation à prendre en CA de QCD entre cotisation spécifique des EPCI ou budget général de QCD au titre du développement économique)

Un point d'étape au bout des 3 premières années de fonctionnement de la plateforme permettra de vérifier les hypothèses de financement considérées dans le prévisionnel. Il permettra de calibrer au mieux les moyens nécessaires suivant le nombre de dossiers visés et les fonctions prises en charge en direct dans les EPCI au niveau des accueils si ces derniers se développent.

Une « année 4 » sans financement par l'appel à projet a été scénarisée, afin d'envisager un modèle économique pérenne :

ANNEE 4		DEPENSES	RECETTES		Hypothèses :
Accueil (0,5 etp)		25 000 €	Appel à projets	0 €	- 1 000 dossiers
Administratif (0,5 etp)		25 000 €	QCD	40 000 €	- 6000 € de travaux en moyenne
Animation / coordination (1 etp)		50 000 €	Assurances (?)	15 000 €	- Contribution des professionnels = 1% des travaux
Communication		10 000 €	Professionnels	60 000 €	- 5% de contrôles
Contrôles		15 000 €	Autres partenaires	10 000 €	- 300€ le contrôle
		125 000 €		125 000€	

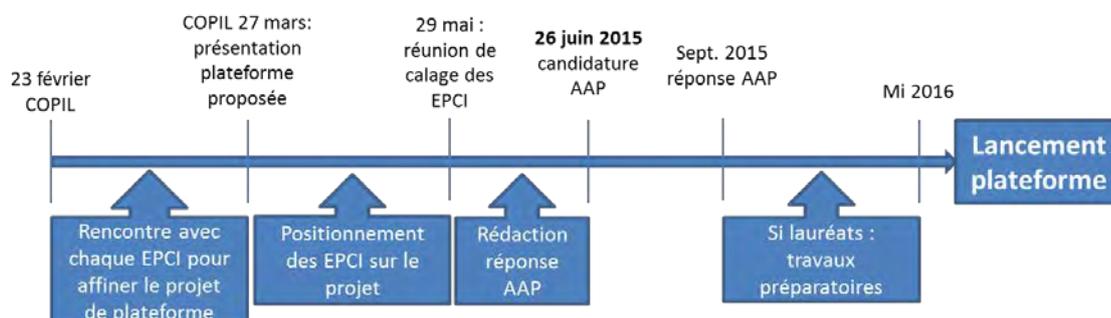
Cela équivaut à une aide de **40€ par dossier de rénovation, pour 6 millions d'€ de travaux générés par an sur la Cornouaille.**

L'effet de levier est significatif et avéré au regard des OPAH déjà menées sur le territoire (exemple de l'OPAH de Douarnenez Communauté en 2014 : 68 logements rénovés pour 800 000 € de travaux générés réalisés à 88% par des entreprises cornouaillaises).

Pour mémoire, la filière bâtiment en Cornouaille représente 2 750 établissements en 2013 et 9 000 emplois (7% des emplois de Cornouaille).

On constate une perte de plus de 1 000 emplois salariés en 5 ans (du 31/12/2008 au 31/12/2013).

Le planning du projet :



Il est envisagé que Quimper Cornouaille Développement dépose une candidature pour une plateforme cornouaillaise phase opérationnelle le 26 juin 2015, après validation du projet par les EPCI.

Résolution :

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- valide le projet de création d'une plateforme locale de rénovation de l'habitat en Cornouaille
- autorise le président à déposer une candidature pour la plateforme cornouaillaise – phase opérationnelle pour le 26 juin 2015 auprès de l'Ademe et de la Région Bretagne.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

4. Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat [PLRH] en Cornouaille

Qu'est ce qu'une PLRH?

Une PLRH consiste à accompagner tout particulier dans son projet de rénovation en :

- **simplifiant ses démarches**
- **l'accompagnant** sur l'ensemble des champs de compétences de l'habitat : énergies, juridiques, administratives, précarité, accessibilité, adaptabilité, qualité intérieure, etc
- **favorisant la lisibilité des aides financières**
- **sécurisant son parcours de travaux**, la qualité de ses travaux et le suivi

Pour atteindre cet objectif , il convient de **fédérer l'ensemble des compétences** disponibles sur un territoire et **d'organiser leurs interventions** afin de:

- **stimuler la demande**
- **mobiliser les professionnels**
- **organiser l'offre de financements**

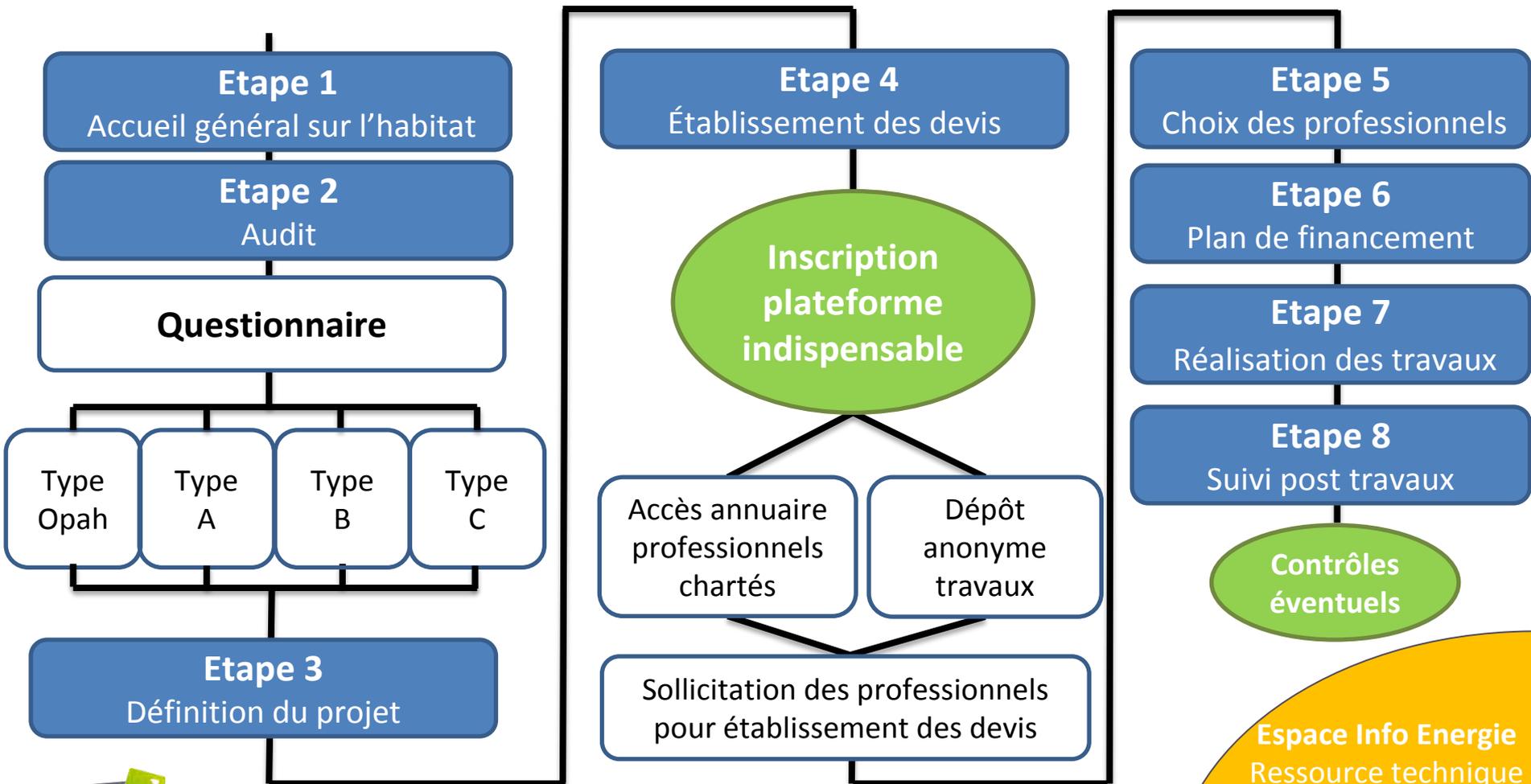
4. Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat [PLRH] en Cornouaille

La phase pré-opérationnelle :

- **Juin 2014** : l'Espace Info Energie de QCD candidate à l'appel à projet régional « création de PLRH » phase pré-opérationnelle → **Lauréat en juillet**
- **Juillet /août 2014** : réalisation en interne de l'état des lieux.
- **Septembre 2014** : mise en place du comité de pilotage avec les 10 EPCI, conseil de développement, ADIL, CMA, CAUE, CAPEB, FFB, ordre des architectes, Conseil Général, Conseil Régional et ADEME.
- **7 novembre 2014** : organisation d'un atelier participatif à l'Athéna - Ergué-Gaberic.
- **Janvier - Février 2015** : 3 groupes de travail [*diagnostic, finances, réseaux de professionnels*] élaborent des propositions pour la future PLRH.
- **Fin mars 2015** : présentation du projet final en comité de pilotage.
- **Avril – Mai 2015** : discussion du projet dans les EPCI / passage en CA QCD.
- **Mai - Juin 2015** : si avis positifs → formalisation de la candidature - QCD en tant que porteur de projet

4. Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat [PLRH] en Cornouaille

Le parcours du particulier :



4. Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat [PLRH] en Cornouaille

Le financement de la plateforme – budget prévisionnel

Année 1			
Dépenses		Recettes	
Accueil (0,25 etp)	12 500 €	ADEME / REGION (Appel à projets)	81 250 €
Administratif (0,25 etp)	12 500 €	Professionnels (1% CA travaux générés)	30 000 €
Animation / coordination (0,75 etp)	37 500 €	QCD	2 500 €
Communication	50 000 €	Assurances (à confirmer)	5 000 €
Contrôles de travaux	7 500 €	Autres partenaires	1 250 €
TOTAL	120 000 €	TOTAL	120 000 €

Hypothèses

500 dossiers
6 000 € travaux moyens
5% de contrôles
300€ le contrôle

Année 2			
Dépenses		Recettes	
Accueil (0, 5 etp)	25 000 €	ADEME / REGION (Appel à projets)	40 000 €
Administratif (0,25 etp)	12 500 €	Professionnels (1% CA travaux générés)	45 000 €
Animation / coordination (0,75 etp)	37 500 €	QCD	2 500 €
Communication	10 000 €	Assurances (à confirmer)	7 500 €
Contrôles de travaux	11 400 €	Autres partenaires	1 450 €
TOTAL	96 400 €	TOTAL	96 400 €

Hypothèses

750 dossiers
6 000 € travaux moyens
5% de contrôles
300€ le contrôle

4. Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat [PLRH] en Cornouaille

Le financement de la plateforme – budget prévisionnel

Année 3			
Dépenses		Recettes	
Accueil (0,5 etp)	25 000 €	ADEME / REGION (Appel à projets)	33 000 €
Administratif (0,5 etp)	25 000 €	Professionnels (1% CA travaux générés)	60 000 €
Animation / coordination (1 etp)	50 000 €	QCD	20 000 €
Communication	10 000 €	Assurances (à confirmer)	10 000 €
Contrôles de travaux	15 000 €	Autres partenaires	2 000 €
TOTAL	125 000 €	TOTAL	125 000 €

Hypothèses

1 000 dossiers
6 000 € travaux moyen
5% de contrôles
300€ le contrôle

Année 4			
Dépenses		Recettes	
Accueil (0,5 etp)	25 000 €	ADEME / REGION (Appel à projets)	- €
Administratif (0,5 etp)	25 000 €	Professionnels (1% CA travaux générés)	60 000 €
Animation / coordination (1 etp)	50 000 €	QCD	40 000 €
Communication	10 000 €	Assurances (à confirmer)	15 000 €
Contrôles de travaux	15 000 €	Autres partenaires	10 000 €
TOTAL	125 000 €	TOTAL	125 000 €

Hypothèses

1 000 dossiers
6 000 € travaux moyen
5% de contrôles
300€ le contrôle

4. Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat [PLRH] en Cornouaille

Retombées / intérêts

- **Pour les particuliers :**
 - diminution des charges énergétiques (à terme)
 - amélioration de la qualité des bâtis

- **Pour les professionnels :**
 - augmentation du nombre de travaux
 - création/renforcement de compétences locales

- **Pour le territoire :**
 - diminution des consommations d'énergie liées au secteur habitat
 - limitation des émissions de gaz à effet de serre
 - développement économique de la filière bâtiment(potentiel de travaux générés estimé à 6 millions d'euros par an)

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale – 30 avril 2015

Délibération N° QCD-36.05

Destination Quimper Cornouaille : Convention de travail partagé entre QCD et l'AOCD

Contexte :

Le pôle tourisme de l'agence Quimper Cornouaille Développement est composé de 2 personnes et financé par les territoires de CCA, CoCoPaq, CCPF, QCo et CCPG.

Une personne assure certaines missions dans le cadre de la mise en place de la Destination Cornouaille.

L'Agence Ouest Cornouaille Développement (AOCD) travaille au développement territorial de l'Ouest Cornouaille. Son territoire couvre les communautés de communes de Douarnenez, du Cap Sizun -pointe du Raz, du Haut Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud. Le pôle tourisme représente 3 ETP.

En 2015, la Destination souhaite intégrer l'AOCD comme deuxième structure facilitatrice aux côtés de QCD.

Une convention de travail partagé, rédigée par Quimper Cornouaille Développement et l'Agence Ouest Cornouaille Développement, est proposée à l'approbation du Conseil d'Administration (*ci-jointe*).

Dans le cadre de l'installation de la Destination Quimper Cornouaille, il est proposé notamment :

- Un nouveau mode de gouvernance afin que tous les partenaires s'approprient la Destination. Pour ne pas faire de doublon, la commission tourisme propre à QCD sera progressivement remplacée par **un conseil de destination** qui intègre les élus des EPCI, de QCD et de l'AOCD, les techniciens et élus des offices de tourisme, les prestataires privés de Cornouaille et les partenaires institutionnels du tourisme comme le Comité régional du tourisme de Bretagne, la CCI Quimper Cornouaille. Un premier conseil de destination pourrait avoir lieu à l'automne.
- Un comité de pilotage avec deux élus et techniciens de QCD et de l'AOCD sera réuni au minimum 3 fois par an pour échanger sur la stratégie et les actions menées.
- Afin de faire connaître la Destination auprès de l'ensemble des partenaires, une rencontre devrait être organisée entre les conseils communautaires, les offices de tourisme et les prestataires privés de chaque territoire. Une newsletter des actualités de la Destination pourrait également être adressée régulièrement aux partenaires.
- Un événement de présentation et d'échange autour de la Destination pourrait se tenir dans l'année 2015.
- Dans le même esprit, et dans l'objectif d'une meilleure appropriation de la Destination, il serait souhaitable qu'une identité Destination différente de Quimper Cornouaille Développement soit utilisée dans les échanges avec les partenaires (en-tête de courriers, mails, etc.).

Résolution

Le Conseil d'administration approuve ces propositions, approuve la convention entre l'AOCD et QCD et autorise le président à la signer.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE

Convention de travail partagé

Entre

L'Agence Ouest Cornouaille Développement représentée par son Président, **Monsieur Pierre Plouzenec**,

et

L'Agence Quimper Cornouaille Développement représentée par son Président, **Monsieur Ludovic JOLIVET**,

Contexte :

Le pôle tourisme de l'agence Quimper Cornouaille Développement est composé de 2 personnes et financé par les territoires de CCA et CoCoPaq CCPF, QCo, CCPG, 1 personne assure certaines missions dans le cadre de la mise en place de la Destination Cornouaille

L'Agence Ouest Cornouaille Développement (AOCD) travaille au développement territorial de l'Ouest Cornouaille. Son territoire couvre les communautés de communes de Douarnenez, du Cap Sizun -pointe du Raz , du Haut Pays Bigouden et du Pays Bigouden Sud. Le pôle tourisme représente 3 ETP.

La Destination Quimper Cornouaille a été créée en septembre 2013, à l'initiative des élus du territoire, sur proposition et avec reconnaissance de la Région Bretagne.

Le comité Régional du tourisme s'appuie désormais sur les 10 destinations bretonnes pour communiquer sur la Région Bretagne.

Le CRT a l'objectif de communiquer sur les destinations par le site Internet www.tourismebretagne.com qui sera totalement refondu autour des destinations, affichées de manières plus importantes.

Quimper Cornouaille Développement a été identifiée dès le lancement des Destinations en 2013, comme structure facilitatrice à la création de la Destination,.

Depuis près d'un an un travail d'identification des caractéristiques communes du territoire est mené par un groupe technique composé de partenaires locaux avec l'accompagnement d'un professionnel du marketing éditorial.

Ces travaux ont permis d'identifier 7 univers caractérisant la destination :

#pêche

#création

#lumières

#saveurs

et 2 complémentaires :

#innovation

#récits

#océan

#grands espaces

#culture bretonne,

En 2015, la Destination souhaite intégrer l'AOCD comme deuxième structure facilitatrice aux côtés de QCD

Au moment de sa création, 3 axes de travail ont été retenus :

- ➔ e-tourisme (devenu « numérique »)
- ➔ clientèle anglaise, à laquelle s'ajoute aujourd'hui la clientèle allemande
- ➔ accès au territoire

Les objectifs partagés par les contractants :

- Travailler à la mise en place de la destination en informant et mobilisant les acteurs
- Positionner la Destination Quimper Cornouaille de façon conséquente en Bretagne
- Développer des actions selon les axes prioritaires de la Destination,
- Mutualiser les compétences

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

- La mutualisation des moyens humains pour la coordination et le développement des actions sur la Destination Quimper Cornouaille
- Le partage d'expériences et échange de savoir-faire entre les chargés de missions des 2 institutions
- L'organisation d'actions communes

Article 2 : Actions partagées et contribution des parties

QCD et l'AOCD animeront les thématiques communes de la Destination selon la répartition dans le tableau en annexe. Ce tableau pourra être revu chaque année en fonction des projets. Les moyens en Equivalent Temps Plein (ETP) ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Les structures facilitatrices peuvent être amenées à intervenir sur un territoire plus large sur certaines thématiques, au regard de leurs compétences

Article 3 : Gouvernance

Un comité de pilotage avec deux élus et techniciens de chaque structure sera réuni au minimum 3 fois par an pour échanger sur la stratégie et les actions menées

La commission tourisme de Quimper Cornouaille Développement est amenée à devenir un Conseil de Destination, intégrant élus, offices de tourisme et prestataires touristiques de Cornouaille.

Article 5 : Durée de la Convention

Cette présente convention est valable un an et renouvelable par tacite reconduction.

Le
Pour **l'Agence Quimper Cornouaille Développement**

Ludovic Jolivet,
Président

Le
Pour **l'agence Ouest Cornouaille Développement**

Pierre Plouzenec,
Président

ANNEXE 1 : Partage de l'animation des actions de la Destination Quimper Cornouaille entre QCD et l'A OCD

Actions / moyens	Tps ETP total	QCD	Moyens	A OCD	Moyens
Détermination de la stratégie et coordination générale - Animation du comité éditorial - Animation de la commission tourisme puis du Conseil de Destination - Mobilisation des partenaires - Représentation dans les réunions régionales* - Mise en œuvre des actions	20%	Réflexion préparatoire entre structures facilitatrices et stratégie déterminée en commission tourisme avec l'ensemble des partenaires S'engage à diffuser les informations régionales auprès des partenaires Cornouaillais.	10%	Réflexion préparatoire entre structures facilitatrices A OCD applique la stratégie de la Destination dans son programme d'actions. Relaye auprès de ses partenaires S'engage à diffuser les informations régionales auprès des partenaires Cornouaillais Mise en œuvre des actions sur l'ouest Cornouaille	10%
Outils de promotion 2015 - Blog - Editions Cornouaille - Vidéos - Reportages photos	60%	Finance et coordonne les outils	50%	Amène un soutien logistique sauf pour éditions Cornouaille. Administration conjointe du blog : mobilisation des acteurs, administration. Soutien logistique à la création vidéo et reportage photo.	10%
Animation numérique de territoire : Accompagnement numérique dans le cadre du programme e-tourisme de Cornouaille	100 %	- Définition et financement du programme - Créations de contenus - animation	50%	- Définition du programme - Créations de contenus - animation	50%
Accueil clientèles anglaises et allemandes	15%	Coordination, soutien logistique, relai auprès des partenaires	5%	Animation de la thématique définition d'une méthode proposition d'outils de mobilisation des pros	10%
Projets numériques (non développés à ce jour) - internet de séjour - application numérique - ...	60%	Animation et coordination de la démarche	40%	Assistance - Logistique - Relai des actions - Mobilisations des acteurs - recherche de contenu	20%
Accès au territoire et mobilité (non développé à ce jour)	20 %		10%		10%
TOTAL des ressources humaines (non développé à ce jour)	275 %		165 %		110 %

10% = 4 semaines / 20% = 9 semaines / 50% = 22 semaines (5 mois) / 60% = 26 semaines

NB : les pourcentages d'affectation pour chaque action sont mentionnés à titre indicatifs. Ils peuvent évoluer dans le temps au regard des dossiers.

* réunions régionales : comité éditorial régional, chantier e-m tourisme, comité de veille Tripadvisor, observatoire MORGOAT, presse, club rando, comité de coordination

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale – 30 avril 2015

Délibération N° QCD-36.06

Contractualisation : point d'avancement crédits régionaux et fonds européens

Après la transmission d'un appel à manifestation d'intérêt, de multiples réunions de négociations avec la Région Bretagne, le contrat de partenariat est sur le point de devenir opérationnel. En effet, un passage en session du Conseil Régional est prévu pour le 10 avril 2015. Lors de cette session, les conseillers régionaux vont acter les axes de développement de la Cornouaille et les crédits régionaux mis à disposition pour un développement pérenne de celle-ci. A la suite de ce vote, les projets vont pouvoir être présentés au comité unique de programmation cornouaillais qui aura la particularité d'être commun aux fonds régionaux et aux volets territoriaux des fonds européens (LEADER, DLAL FEAMP et ITI FEDER). Rappelons que le contrat de partenariat se décline en 4 conventions : convention pour le soutien régional aux priorités de développement, convention LEADER, convention FEAMP, convention Investissement Territorial Intégré FEDER.

Concernant les crédits régionaux du contrat de partenariat, les services de la Région ont réaffirmé :

1. Le rôle prépondérant du Pays pour l'appui des porteurs de projet. Pour savoir si un projet est éligible au titre des crédits régionaux, la première étape est le rapprochement du porteur vis-à-vis des services du Pays. Les services du pays vérifient que les projets sont en accord avec les axes du contrat de partenariat et aident ensuite le porteur à formaliser sa demande de subvention.
2. Le besoin pour les territoires de s'appuyer sur une « fiche projet » commune aux différents fonds pour une facilité de traitement par les comités. Cette « fiche projet » propose une approche simplifiée et dématérialisée du projet (coordonnées du porteur, budget prévisionnel, description du projet) en tenant compte de la nature du projet (investissement ou fonctionnement). Malgré une approche simplifiée, une très grande attention sera portée sur la dimension qualitative des projets. Les projets d'investissement seront questionnés au regard des 4 grandes valeurs et des 8 piliers de développement durable définis par la Région.
3. L'obligation pour le comité unique de programmation d'auditionner les porteurs de projets. Le mode d'audition et le temps consacré à chaque audition de porteur restent néanmoins libres et seront à définir par le comité unique de programmation de chaque pays.

Concernant le volet territorial des fonds européens, plusieurs précisions ont également été apportées :

Programme LEADER

Pour rappel, la candidature du Pays de Cornouaille a été transmise début janvier. Les candidatures sont en cours d'analyse technique. Celle-ci est assurée en interne à la Région par un comité

technique associant les Départements, l'Agence de Service et de Paiements et l'Etat. Bien qu'ayant décidé que tous les Pays bénéficieraient de LEADER, La Région a l'obligation de réunir un comité de sélection. Ce comité est constitué par les commissions aménagement, finance et Europe de la Région.

Deux étapes pour le comité de sélection :

- 1^{ère} semaine d'avril : acter la sélection de l'ensemble des Pays au programme LEADER et notification aux Pays.
- 2^{nde} quinzaine de mai : définition de l'enveloppe attribuée à chaque Pays et notification aux Pays.

Suite à la notification de l'enveloppe accordée, des échanges auront lieu entre la Région et le Pays.

Deux hypothèses :

- La candidature fait l'objet de réserves : certains aspects doivent être revus avant le conventionnement.
- Pas de réserve : le conventionnement, c'est-à-dire que la discussion sur les fiches actions, peut être lancée.

NB : le conventionnement est impossible tant que le Programme de Développement Rural (PDR) n'est pas adopté par l'Union Européenne. Une adoption pourrait être envisagée en mai. La Région souhaite que les conventions puissent être exécutoires pour le mois de septembre. Le lancement du programme LEADER pourrait donc intervenir à la rentrée.

Volet territorial du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)

Les derniers éléments d'information transmis par la Région sur le DLAL (Développement Local porté par les Acteurs Locaux) du FEAMP, sont ici présentés. La Région, qui a décidé d'attribuer 18% du budget régional du FEAMP à ce volet territorial, souhaite que les pays investissent pleinement le maritime. Elle exprime aussi sa volonté d'avoir des démarches liées aux dynamiques LEADER.

Elle va lancer un appel à candidature. En termes de calendrier (provisoire) :

- Le programme opérationnel du FEAMP serait déposé début avril à l'Union Européenne.
- Les rencontres régionales de la mer et du littoral, à Fouesnant le 21 mai, seront consacrées au DLAL du FEAMP.
- L'appel à candidature DLAL FEAMP de la Région Bretagne (à destination des Pays) serait lancé en juin (avec un délai de 6 mois), ou en septembre (délai de 3 mois).

La Région veillera à la qualité des candidatures présentées par les pays. Une candidature considérée comme fragile ne sera pas retenue par la Région, car susceptible au contraire d'avoir des effets « négatifs » sur le territoire. Cette candidature sera portée par QCD en Cornouaille, en associant de nombreux acteurs très légitimes pour y contribuer. Une aide préparatoire, dont les modalités restent à définir, pourra être mobilisée dans ce cadre.

Par la suite, pour l'examen des projets sollicitant du DLAL FEAMP, la Région est en réflexion pour savoir si un comité spécifique maritime (différent du Comité Unique de Programmation du Pays) sera nécessaire pour le DLAL FEAMP. En effet le règlement européen souligne la nécessaire représentation significative des acteurs de la pêche et de l'aquaculture, aujourd'hui non majoritaires parmi les représentants privés du Comité Unique de Programmation. 2 membres de cette commission maritime pourraient relayer le travail de leur commission en faisant partie des 12 représentants privés du Comité Unique de Programmation.

Investissement Territorial Intégré

Le programme opérationnel FEDER a été approuvé le 17 décembre 2014. Celui-ci identifie les actions mobilisables par l'investissement territorial intégré (ITI). Le pays de Cornouaille a fait le choix de mobiliser l'ITI à travers plusieurs actions : les usages numériques liés au tourisme, le soutien à l'efficacité énergétique des logements et la mobilité multimodale. La définition de l'enveloppe du Pays doit intervenir dans les semaines à venir avec la formalisation d'une convention avant l'été.

Afin d'installer le comité de programmation pluri fonds, une première réunion de préparation a eu lieu le 3 avril :

Lors de cette réunion, les services de la Région Bretagne ont présenté le contrat de partenariat de la Cornouaille. La présentation s'est axée sur les points suivants : rappel de la stratégie et des moyens mobilisés, gouvernance du contrat et rôle du comité unique de programmation. Il a été proposé qu'un règlement intérieur soit adopté ultérieurement pour définir un mode de fonctionnement garantissant le double quorum nécessaire pour les fonds européens. La date du prochain comité unique de programmation a été fixée au lundi 18 mai.

A la suite de ce premier comité de programmation, les présidents d'EPCI cornouillais sont invités à prendre une délibération au sein de leur conseil communautaire respectif validant le volet crédits régionaux du contrat de partenariat et les autorisant à signer la convention. Le Pays ainsi que le conseil de développement doivent également délibérer au sein de leur instance. Une cérémonie de signature aura lieu courant juin en présence du Président de la Région Bretagne (la date n'est pas encore officialisée).

Résolution

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- *approuve le contrat de partenariat*
- *autorise le Président à signer le contrat de partenariat.*

Le Président


Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire


Claude RAVALEC

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale – 30 avril 2015

Délibération N° QCD-36.07

Elaboration du Programme Local de l'Habitat 2017-2023 Quimper Communauté

En application de son programme provisoire de travail 2015 et plus particulièrement dans le cadre de sa mission « d'accompagnement des EPCI sur l'habitat : observation de l'habitat, appui aux PLH », QCD est sollicitée par Quimper Communauté pour élaborer son nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période 2017-2023.

Le PLH actuel de Quimper Communauté, voté en 2011, arrivera à échéance en octobre 2017. Compte tenu des durées des études préalables (12 à 18 mois) et de validation administrative (6 à 8 mois) de ce type de document, la Communauté d'Agglomération souhaite engager les travaux d'élaboration de son nouveau PLH dès l'été 2015.

De son côté, l'agence s'est dotée de moyens pour répondre à ce type de sollicitation et a ainsi rédigé sept PLH cornouaillais depuis 2012 et réalisé au cours de l'année 2014 le bilan à mi-parcours du PLH actuel de Quimper Communauté.

Au regard de cette expérience acquise et d'un partenariat déjà engagé sur les questions de l'habitat, la Communauté d'Agglomération a souhaité confier l'élaboration de son PLH à l'agence, et son conseil communautaire a délibéré favorablement en ce sens le 26 mars dernier.

Afin de préciser le contenu de l'étude, ses étapes de réalisation, sa durée, la méthode utilisée et les rôles de chaque partie, une convention de partenariat sera rédigée. Toutefois, un calendrier prévisionnel, indicatif, permet d'ores-et-déjà de définir les étapes suivantes :

- 2^{ème} semestre 2015 : élaboration du diagnostic (séminaire de lancement avec les élus, entretiens avec les partenaires de l'habitat) ;
- 1^{er} semestre 2016 : définition des orientations stratégiques et des actions (ateliers de travail avec les élus et les partenaires) ;
- 2^{ème} semestre 2016 : rédaction du PLH, validation dans les instances de Quimper Communauté. Puis, consultation des communes et des personnes publiques associées ;
- 1^{er} semestre 2017 : consultation de l'Etat (avis du Comité Régional de l'Habitat) ;
- Septembre - octobre 2017 : approbation définitive du PLH

Résolution

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- De répondre favorablement à la sollicitation de Quimper Communauté pour l'élaboration de son PLH 2017-2023, conformément au programme provisoire de travail de l'agence mis en place pour l'année 2015 ;
- D'autoriser le Président de QCD à signer la convention de partenariat entre l'agence et Quimper Communauté.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

8. Identification des fonciers mutables dans les EPCI :

Lancement de repérage pour la CCPBS

Quimper Cornouaille Développement propose aux EPCI de Cornouaille de mettre en place un travail d'identification du gisement foncier et immobilier mutable afin de mesurer le potentiel de renouvellement urbain des centres villes et bourgs.

Dans le cadre de son programme partenarial 2014, l'Agence a inscrit la production d'éclairages pratiques permettant de renforcer les centralités et l'élaboration de guides détaillant l'action foncière à mettre en place. Elle propose donc aux collectivités qui le souhaitent de mener un repérage du gisement foncier et immobilier mutable, dans chaque bourg et centre-ville des EPCI.

Ce travail constitue à la fois un état des lieux du potentiel de densification et de réinvestissement urbain des centralités et un outil qui permettra aux EPCI et aux communes d'ajuster leur stratégie foncière.

Il procure aux territoires un outil de connaissance, de veille et de réflexion sur le foncier et l'immobilier de leur enveloppe urbaine. Il pourra constituer le point de départ à des actions d'acquisition ou plus largement à des opérations d'urbanisme ou de planification des communes. Le premier repérage foncier réalisé par l'Agence est actuellement en cours de finalisation sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération.

La mise en place de cet outil se déroule en quatre grandes étapes :

- La définition du périmètre d'étude s'appuyant en particulier sur la définition des enveloppes urbaines des centres villes et bourgs, en lien avec le SCOT de l'Ouest Cornouaille.
- L'identification du gisement mutable, qu'il soit foncier (dents creuses, cœurs d'ilots, division parcellaire, etc.) ou immobilier (bâti vacants, en vente, friches, etc.). Cette étape assure la contribution des personnes qui connaissent le mieux la ressource : les élus et techniciens communaux .
- La hiérarchisation du gisement mutable, à savoir l'intérêt des élus à mobiliser le gisement et le degré de faisabilité (nombre de propriétaires, l'accès les réseaux...);
- La définition des potentialités de production de logements, voire d'équipements ou d'activités dans ces gisements.

Le Pays Bigouden Sud a adopté son Programme Local de l'Habitat en octobre 2014 et a inscrit ce repérage du gisement foncier et immobilier mutable dans son programme d'actions. La collectivité souhaite donc que l'Agence effectue cette identification dans chacune des communes de son territoire.

Note pour information du Conseil d'administration

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale – 30 avril 2015

Délibération N° QCD-36.08

Convention de partenariat Parc Naturel Régional d'Armorique [PNRA], Agences Locales de l'Énergie et du Climat [ALEC] du Finistère et Quimper Cornouaille Développement

Le PNRA, les ALEC et QCD ont des missions complémentaires sur le climat et l'énergie, et l'exercent sur un territoire défini : si les ALEC et QCD sont chacune associées à un Pays distinct, le PNRA recouvre partiellement les 4 Pays Finistériens. En Cornouaille, 6 communes sont adhérentes du Parc : Châteaulin, Dinéault, Port-Launay, Saint-Coulitz, Trégarvan et l'Île de Sein.

Depuis ces 3 dernières années, les échanges entre le PNRA, et les ALEC/QCD se sont renforcées. Les différentes parties ont souhaité inscrire cette dynamique en formalisant une convention de partenariat. *Vous trouverez ci-après la proposition de convention.*

Cette convention précise les actions de chaque structure sur les thématiques de l'énergie et du climat, selon les spécificités et programmes déjà engagés par chacun, les complémentarités entre structures et les modalités de coopération.

L'objectif de cette convention est de renforcer les collaborations entre les structures.

D'une manière générale, le PNRA, les ALEC et QCD s'engagent à :

- Proposer aux communes et EPCI du territoire commun une présentation claire de ce que peut apporter chaque structure sur le thème de l'énergie et du climat ;
- Inciter les communes et EPCI du territoire commun à se rapprocher de la structure partenaire, lors de projets qui le justifient (accompagnement de projets d'urbanisme (PLU, ZAC...) ou autres...)
- Travailler ensemble sur des projets spécifiques émergeant sur le territoire commun (projet de chaudière bois, rénovation d'un bâtiment ancien patrimonial...);
- Communiquer régulièrement sur les projets et actions en cours ;
- Participer réciproquement aux instances.

Cette convention de trois ans (2015-2017), n'engendre aucune compensation financière pour chacune des parties.

Résolution

Le conseil d'administration, à l'unanimité, valide le partenariat proposé et autorise le Président à signer la convention présentée.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC



CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le syndicat mixte du Parc Naturel Régional d'Armorique dont le siège social est situé 15 place aux Foires, au Faou, représenté par son Président, M. Daniel CREOFF agissant au nom et pour compte dudit établissement,

Ci-après désigné par les termes « le PNRA » ;

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Brest, ENERGENCE, domiciliée 9, rue Duquesne, à Brest, représentée par Monsieur Alain MASSON, agissant en sa qualité de Président ;

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Morlaix, HEOL, domiciliée 38, rue du Mur à Morlaix, représentée par Monsieur Georges LOSTANLEN, agissant en sa qualité de Président ;

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Centre-Ouest Bretagne, l'ALECOB, domiciliée place de la Tour d'Auvergne à Carhaix, représentée par Monsieur Alain PREVEL en sa qualité de Président ;

L'Agence de développement du Pays de Quimper Cornouaille, QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT, domiciliée 3 rue Pitre Chevalier à Quimper, représentée par Monsieur Ludovic JOLIVET en sa qualité de Président ;

Ci-après désignés par les termes « les ALEC et QCD »,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Contexte

Le PNR d'Armorique a été institué en 1969 pour expérimenter le développement durable à travers la préservation, la mise en valeur et la transmission des patrimoines naturel et culturel. Les missions du PNR d'Armorique sont définies par sa charte, agréée par décret ministériel le 4 janvier 2010 pour une durée de 12 ans renouvelable (2009-2021).

On notera plus particulièrement dans le cadre de cette convention l'axe II de la Charte intitulé « *Conjuguer l'évolution des activités de l'homme et la valeur des patrimoines naturels, terrestres, insulaires et maritimes* » qui contient l'orientation 2.6 « *lutter localement contre les causes et effet du réchauffement climatique* ». Celle-ci vise spécifiquement la mise en place d'une planification territoriale de l'énergie sur le territoire du Parc, dans une logique de partenariats.

Les ALEC et QCD sont des organisations indépendantes, autonomes, à but non lucratif, créée à l'initiative des collectivités locales et de leur groupement, qui bénéficie du soutien des pouvoirs publics locaux pour fournir des informations, des conseils et une assistance technique aux utilisateurs d'énergie (pouvoirs publics, citoyens, entreprises, etc.), et contribuer au développement des marchés d'énergie locales durables.

Ces structures sont des outils de proximité pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, et s'adressent à tous les acteurs et consommateurs du territoire.

Article 2 : Objet de la convention :

Le PNRA, les ALEC et QCD ont des missions communes sur le climat et l'énergie, et l'exercent sur un territoire commun : si les ALEC et QCD sont chacune associée à un Pays distinct, le PNRA recouvre partiellement les 4 Pays Finistériens.

Il apparaît donc nécessaire de préciser l'action de chaque structure sur les différentes thématiques de l'énergie et du climat, selon les spécificités et programmes déjà engagés de chaque secteur.

Ces modalités d'action réciproque sont explicitées dans le tableau en Annexe.

Article 3 : Cadre général de l'action

D'une manière générale, le PNRA, les ALEC et QCD s'engagent à :

- Proposer aux communes et EPCI du territoire commun une présentation claire de ce que peut apporter chaque structure sur le thème de l'énergie et du climat ;
- Inciter les communes et EPCI du territoire commun à se rapprocher de la structure partenaire, lors de projets qui le justifient (accompagnement de projets d'urbanisme (PLU, ZAC...) ou autre...)
- Travailler ensemble sur des projets spécifiques émergeant sur le territoire commun (projet de chaudière bois, rénovation d'un bâtiment ancien patrimonial...);
- Communiquer régulièrement sur les projets et actions en cours ;
- Participer réciproquement aux instances.

Article 3 : Modalités de la convention de partenariat

La durée de la présente convention est de trois ans. Des bilans annuels seront effectués de façon synthétique et simple par les Agences Locales de l'Energie et le PNR d'Armorique.

Une évaluation plus large, intégrant notamment des considérations d'ordre qualitatif, sera effectuée collégalement par le PNR d'Armorique, les ALEC et QCD à l'échéance de la convention.

Le renouvellement de la convention se fait par tacite reconduction, sauf en cas de dénonciation par l'une des parties.

La présente convention pourra être modifiée à la demande de l'une ou l'autre des parties, en fonction des besoins. La modification des termes de la convention se fera par le biais d'un avenant, signé par chacune des parties.

Si l'une des parties désire dénoncer la présente convention, elle devra en aviser l'autre, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La dénonciation prendra effet 8 jours après la réception de cette lettre.

Article 4 : Communication

Les données échangées au titre des missions de chaque structure sont confidentielles. Leur diffusion n'est possible qu'à l'intérieur des établissements. Toute transmission ou diffusion à un autre interlocuteur devra faire l'objet d'une demande écrite.

De manière générale, Le PNR d'Armorique, les ALEC et QCD s'engagent à relayer les actualités de chacun, en lien avec leurs domaines d'actions communes, par le biais de leurs moyens de communication respectifs (site internet, revues etc...).

Les supports de communication (flyers, affiches, documents de conseils...) liés aux champs d'interventions présentés en annexe intégreront les logos des structures concernées. La charte graphique retenue sera celle du porteur de l'action (cf Annexe).

Fait au Faou , le XX XXXX 201X

Le Président du PNRA,
Daniel CREOFF

Le Président de Energence,
Alain MASSON

Le Président de HEOL,
Georges LOSTANLEN

Le Président de l'ALECOB,
Alain PREVEL

Le Président de Quimper Cornouaille Développement,
Ludovic JOLIVET

Annexe

	PNRA	ENER'GENCE	ALECOB	HEOL	QCD
Eclairage public	Appui sur impacts pollution lumineuse sur la biodiversité	Suivi des consommations auprès des communes adhérentes au CEP Convention avec le SDEF			
Rénovation bâtiments	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement : mise en relation avec les EIE ou le CEP si travaux énergétiques	Plate-forme de rénovation et Espaces Info-Energies (EIE) (ou CEP): mise en relation avec le CAUE sur le territoire du Parc pour bâtiments avant 1945 ou maisons d'architecte			
Conseil en Urbanisme	Appui aux communes du Parc avec préconisations sur le bâti	Appui sur révisions de PLU, cahiers des charges de ZAC...			
	Lien vers la structure partenaire si la collectivité ne l'a pas encore fait				
Diagnostique Climat-Energie	Proposition systématique aux collectivités d'une restitution conjointe : ALEC et QCD sur bilan GES-énergie, PNRA sur diagnostic de vulnérabilité				
Bois-énergie	Participation au réseau breton Coat Nerh Breizh	Structuration filière locale secteur sud Pays de Brest	Mise en commun des projets connus (recensement simple)	Relation avec Coat Bro Montroulez	Mise en commun des projets de chaudières connus (recensement simple) Place de Châteaulin dans les filières locales bois-énergie
Méthanisation	Mise en commun des projets connus (recensement simple)				
Eolien	Document de cadrage validé Diffusion aux EPCI : information systématique ALEC/QCD et participation selon les cas	Renvoi vers démarche PNRA si sollicitation Participation aux réunions avec EPCI			
Energies marines	Suivi simple projets	Suivi simple projets	Non concerné	Suivi simple projets	Ferme houlomoteur
Animations grand public	Sur territoire commun : information systématique sur la date, le lieu et le programme de l'animation au moins 1 mois à l'avance Hors territoire commun : information simple				
Boucles Energétiques Locales	Portage projet VEELo : participation ALEC et QCD au COFIL	Participation VEELo Co-portage BEL de BMO	Participation VEELo Co-portage BEL de Poher Communauté	Non concerné	Participation projet VEELo
Iles	Actions dans le cadre des missions non énergétiques	CEP pour Ouessant	Non concerné	Non concerné	CEP Ile de Sein

Suivi: [information sur demande, OU spontanée pour cas particulier sur territoire en commun](#)

Participation : [information ou sollicitation systématique \(action sur territoire du PNRA, mission en partie commune, projet d'envergure\)](#)

Collaboration : [projet réalisé ensemble \(mission commune\)](#)

Intérim de direction

Lors du conseil d'administration du 23 février 2015, le président avait annoncé que la première procédure de recrutement d'un directeur n'ayant pas permis de recruter un candidat correspondant aux exigences du poste, la procédure de recrutement allait être relancée.

Cependant, suite au retour effectif de Ronan MARCEL à Quimper Communauté début mars, il est rapidement apparu que la direction de l'agence ne pouvait rester vacante. Le Président a donc nommé à la direction provisoire de l'agence Anne-Laure Garnier, jusqu'à présent directrice de la Mission grands Projets et Développement au sein de Quimper Communauté.

Un courrier expliquant cette décision du président a été adressé le 19 mars à tous les membres du conseil d'administration.

Les fonctions de direction d'Anne-Laure GARNIER à l'agence s'exerceront sous la forme d'une mise à disposition temporaire d'agent de Quimper Communauté, à temps partiel (3/5^{ème}), pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2015 (cf convention de mise à disposition jointe).

Résolution

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- *D'approuver le principe et les conditions de la mise en place d'une direction par intérim*
- *D'approuver la nomination d'Anne-Laure GARNIER comme directrice par intérim*
- *D'autoriser le Président de QCD à signer la convention de mise à disposition de personnel.*

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

CONVENTION INDIVIDUELLE DE MISE A DISPOSITION

De Madame GARNIER Anne Laure

Grade : ingénieur principal

Entre

Quimper Communauté, représentée par Isabelle LE BAL, vice-Présidente, agissant au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération, en application d'une délibération du Conseil communautaire du 18 avril 2014,

Et

L'Agence de développement économique et d'urbanisme Quimper Cornouaille développement, représentée par son Président, Ludovic JOLIVET, dûment autorisé aux fins des présentes.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs,

VU la convention de partenariat du 8 janvier 2010,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : mise à disposition

Quimper Communauté met Madame GARNIER Anne Laure à disposition partielle Quimper Cornouaille développement, à raison de 3 jours par semaine, du 1^{er} mai au 31 août 2015, pour assurer les missions de directeur dans l'attente du recrutement du directeur permanent.

ARTICLE 2 : Situation administrative, rémunération, formation, frais de mission

La situation administrative de Madame GARNIER reste gérée par Quimper Communauté. Madame GARNIER continuera à percevoir sa rémunération dans des conditions identiques à celles des agents de Quimper Communauté (traitement de base, régime indemnitaire...). Les formations (y compris congé de formation) et les frais de mission sont pris en charge par l'agence (hors CNFPT).

ARTICLE 3 : Conditions d'emploi - congés

Les agents mis à disposition conservent le bénéfice des mêmes règles générales d'organisation du travail qu'à Quimper Communauté (congés, RTT...).

L'agence prend les décisions concernant les congés annuels ; les arrêts de travail sont transmis à Quimper Communauté par l'agence. Quimper Communauté prend les décisions relatives aux congés prévus du 3^o au 11^o de l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (congés de longue maladie et de longue durée, congé d'adoption, congé de paternité, service à temps partiel thérapeutique, congé de présence parentale, congé de formation...)

ARTICLE 4 : discipline

Le pouvoir disciplinaire est exercé par Quimper Communauté. Il appartient donc au président de l'agence de développement et d'urbanisme, de saisir Quimper Communauté par un rapport écrit en cas de faute disciplinaire.

ARTICLE 5 : règles de déontologie

Les agents mis à disposition restent assujettis aux règles de déontologie de la Fonction publique territoriale en matière d'exercice d'activités lucratives (cumuls d'emplois).

Quimper, le 30 avril 2015

La Vice-Présidente,
de Quimper Communauté,

Le Président de
l'agence de développement et d'urbanisme,

Isabelle LE BAL

Ludovic JOLIVET

Création de contenus et outils de promotion de la destination Cornouaille

Ajustement du plan de financement (délibération QCD.34-07 du 8 décembre 2014)

La mission d'accompagnement pour la caractérisation de la Destination Quimper Cornouaille touche à sa fin. Les acteurs du territoire ont identifié 7 univers pour la Destination : Pêche, Création, Lumière, Saveurs, Océan, Grands espaces, Animation, dans lesquelles ont été repéré des expériences touristiques. Le travail a permis de créer une certaine cohésion des acteurs autour de la destination.

Afin d'afficher dans des outils concrets et visibles ce travail, la commission tourisme et le Conseil d'Administration souhaitent poursuivre les travaux de création de contenus qui seront mis à disposition de l'ensemble des professionnels du tourisme et de réaliser trois actions d'affichage de ces contenus :

- un blog d'expériences touristiques racontées par des blogueur(s) locaux
- faire réaliser des vidéos sur la Cornouaille
- Refonte de la brochure « La Cornouaille » au regard de 7 univers identifiés,

Une subvention sera demandée au Conseil Régional de Bretagne dans le cadre du soutien aux Destinations.

1 / Création d'un blog de présentation d'expériences touristiques dans le but d'apporter une valeur ajoutée à tous les sites d'offices de tourisme

La mission d'accompagnement à la caractérisation de la Destination a permis de commencer avec les partenaires un travail de création éditoriale, dans lequel chacun s'est investi pour « écrire » des textes d'expériences à vivre sur la Destination.

L'idée d'un blog est naturellement venue pour publier ces travaux. Les partenaires ne pouvant pas s'engager dans l'écriture de l'ensemble des expériences recensées (200), il a été proposé de faire appel à des personnes passionnées par leur territoire, **des blogueurs** connaissant ou habitant la Cornouaille. Apportant leur propre regard d'habitant, ainsi que leur communauté de lecteurs, les blogueurs créeront **un contenu expérientiel et authentique**

Les attentes des visiteurs ont changé en matière de consommation touristique. Les vacanciers souhaitent de plus en plus vivre des expériences qu'ils pourront partager à leur entourage entre autres via les réseaux sociaux. Ce blog sera une façon de mettre en scène, en récit, les offres touristiques du territoire, un lieu de partage des expériences, des bons plans des cornouillais.

Ici l'expérience vécue par le narrateur devra transmettre émotion et passion, ce qui est aujourd'hui attendu par l'internaute qui peut plus facilement se projeter dans ses prochaines vacances.

Outre les blogueurs, les habitants, les touristes de passages, les professionnels des offices de tourisme, et les prestataires privés (sauf sur leur propre équipement) sont invités à écrire sur ce blog.

Cf annexe : charte éditoriale

Chaque expérience sera ensuite suivie de liens vers les offices de tourisme concernés, apportant ainsi un moyen de référencement supplémentaire pour les sites des offices de tourisme.

Coût: 12 400 €

- Développement de l'outil web (Coop et Com) : 8 400 €

- 16 à 20 textes de blogueurs, rémunérés 200 € TTC / texte, soit 4 000€ (cf exemple de contrats prévus)

2 / La scénarisation de vidéos, en complément de leur réalisation

Une commande a été passée en 2012 pour réaliser 18 films très courts sur les activités touristiques en Cornouaille. Cette commande a été repoussée plusieurs fois car les sujets proposés n'ont jamais convaincu les partenaires.

Il a été décidé finalement de réaliser 5 vidéos : 4 qui mettent en scène des cibles de clientèle, et 1 qui met en scène l'accueil des Cornouillais. Chaque vidéo sur les cibles met en avant un mode de transport pour

Cible enfants (voiture): Au téléphone, un enfant raconte à ses parents ce qu'il fait pendant sa colo surf/ses vacances chez ses grands-parents. Les images s'enchaînent montrant ce qui est raconté au téléphone.

Cible adultes sportifs (vans): Trois jeunes sportifs viennent en Cornouaille à la recherche de sensations fortes. Enchaînement de situations sportives

Cible couples urbains (avion): Un homme imagine des vacances en Cornouaille avec la jeune femme assise à côté de lui dans l'avion (enchaînements de situations romantiques)

Cible retraités actifs (train): deux jeunes retraités au quotidien routinier partent en vacances en Cornouaille où ils sont beaucoup plus actifs. Le 1er plan commence sur des charentaises, et l'ensemble des plans commencera toujours par les pieds (en chaussures de rando, en palme, pieds massés, pieds nus, etc...)

Dans chaque vidéo, les différents « personnages cibles » se croiseront afin de créer du lien entre nos vidéos.

Aussi, il est proposé de faire appel en complément de la commande initiale à une prestation de scénarisation plus poussée.

Coût : 10 000 € d'écriture de scénarios et préparation au tournage

3 / Refonte de la brochure Cornouaille

Brochure créée par le Groupement Touristique de Cornouaille (GTC, association des offices de tourisme de Cornouaille, créatrice de la « Route des Peintres ») il y a une « trentaine » d'années, présentant les territoires d'offices de tourisme dans l'objectif de faire circuler le visiteur sur la Cornouaille.

Editée à l'origine par le GTC, puis par la CCI avec une participation des OT, elle a été modernisée il y a 4 ans avec l'apport du co-financement du Pays de Cornouaille. Aujourd'hui la brochure « La Cornouaille » avec le « Cornouaille Animations » est éditée par la CCI Quimper Cornouaille avec le co-financement de Quimper Cornouaille Développement et la participation des Offices de tourisme au travers du GTC (les OT achètent un nombre de brochures précis, c'est pourquoi le document n'est pas en libre-service).

Il s'agit d'un outil très demandé par les OT, indispensable selon leurs dires, distribué à la demande à l'accueil pour indiquer aux visiteurs que faire sur différents secteurs de la Cornouaille, divisées dans cette brochure en 5 secteurs équivalents à 1 journée de visite.

Il nous apparaît, désormais, comme important de faire ressortir dans cette brochure (seul document existant à l'échelle Cornouaille), les caractéristiques identitaires du territoire, identifiées dans les travaux sur la Destination.

Nombre d'exemplaires : 58000 exemplaires en français, anglais, allemand, néerlandais, italien et espagnol.

Cette refonte de contenu nécessite un budget de conception, rédaction des textes et reportages photos

Coût estimé : 12 000 €

Ancien plan de financement

Dépenses		Recettes	
Refonte brochure Cornouaille : conception, rédaction, photos (pour rappel MO : CCI)	10 000 €	Conseil Régional (60%)	18 000 €
Blog	10 000 €	Autofinancement	12 000 €
Scénarisation vidéo	10 000 €		
TOTAL	30 000 €		30 000 €

Plan de financement corrigé

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Refonte brochure Cornouaille : conception, rédaction, photos	12 000 €	Conseil Régional (60%)	20 640 €
Blog	12 400 €	Autofinancement	13 760 €
Scénarisation vidéo	10 000 €		
TOTAL	34 400 €		34 400 €

Résolution

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, valide ce nouveau plan de financement et autorise le président à solliciter les subventions.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC